



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

BUDGET DES
DÉPENSES

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2003-2004

RAPPORT SUR LES PLANS
ET LES PRIORITÉS

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE • SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT • INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Canada

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2003-2004

RAPPORT SUR LES PLANS
ET LES PRIORITÉS

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE • SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT • INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

TABLE DES MATIÈRES

Partie I

Message du ministre	1
Message du secrétaire d'État au Développement rural	3
Déclaration de la haute direction	5

Partie II

Vue d'ensemble de la planification	6
Introduction	6
Contexte de fonctionnement.....	7
Intervention stratégique	8

Partie III

Plans stratégiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	12
Sécurité du système alimentaire	13
Santé de l'environnement	20
Innovations propices à la croissance	25
Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement	31
Partenariat rural canadien	31
Secrétariat aux coopératives	36
Stratégie de développement durable	38
Information supplémentaire	40
Agence canadienne du pari mutuel	40
Conseil national des produits agricoles	42

Organisation

Notre cadre de gestion	45
Dépenses prévues du Ministère	45

Annexe I

Information financière	48
-------------------------------------	-----------

Annexe II

Renseignements complémentaires	54
Le portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	54
Pour nous joindre	55
Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	58

PARTIE I

MESSAGE DU MINISTRE



Lyle Vanclief

L'année 2002 a été un point tournant pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Le 20 juin, dans le but de faire entrer l'agriculture dans le XXI^e siècle, le premier ministre Jean Chrétien et moi-même annonçons la création du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et un investissement connexe de 5,2 milliards de dollars au cours des six prochaines années.

En faisant valoir que le Canada se classe au premier rang dans le monde comme fournisseur de produits agroalimentaires sains, innovateurs et écologiques de première qualité, le Cadre contribue à assurer non seulement la rentabilité du secteur agroalimentaire, mais aussi la meilleure qualité de vie possible à tous les Canadiens et les Canadiennes.

Après la signature de l'Accord-cadre à Halifax en juin 2002, nous avons entamé les dernières étapes de la négociation d'ententes avec chacune des provinces et chacun des territoires. Les ententes confirmeront les mesures que chaque gouvernement prendra pour instaurer les conditions qui permettront à tous les membres du secteur — des agriculteurs aux détaillants en passant par les transformateurs — de prospérer et de réaliser leur plein potentiel.

Le contexte dans lequel a évolué le secteur en 2002 lui a posé d'énormes défis. Les dégâts causés par la sécheresse et les infestations d'insectes dans l'Ouest du Canada et dans d'autres régions, et les niveaux élevés des subventions annoncées par les États-Unis dans leur projet de loi agricole (*Farm Bill*) ont confirmé la nécessité d'élaborer des politiques qui aideront le secteur à gérer les risques et à trouver de nouveaux débouchés.

La ratification, par le Canada, du Protocole de Kyoto était une décision qui s'imposait pour faire progresser la gérance de l'environnement. En nous incitant à changer, le Protocole suscite de nouvelles possibilités d'innovation et de croissance à la fois dans les exploitations agricoles et à l'extérieur. Par exemple, elle favorise la production intérieure et l'utilisation de biocarburants tels que l'éthanol et le biodiésel, et stimule les efforts visant à accroître l'utilisation des bioproduits dans une vaste gamme de produits de consommation comme les plastiques et les produits de beauté.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture est conçu de façon à relever des défis et à tirer parti de possibilités comme ceux et celles dont je viens de parler. Les nouveaux programmes qui seront lancés au cours des prochaines années nous permettront d'obtenir les résultats stratégiques que vise Agriculture et Agroalimentaire Canada : sécurité du système alimentaire, santé de l'environnement et innovations propices à la croissance. Nos cinq domaines prioritaires sont : la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, la gestion des risques d'entreprise, les questions internationales, et l'innovation et le renouveau; ces domaines seront au centre de nos activités d'ici à 2006 et même par la suite :

- L'amélioration des programmes de gestion des risques d'entreprise aideront les producteurs à gérer les risques de leurs exploitations grâce à la stabilisation et à d'autres mécanismes qui les encourageront à gérer leurs fermes en tant qu'entreprises rentables et durables;
- Les programmes de salubrité des aliments mettront à contribution les provinces et le secteur en vue de la mise sur pied de systèmes globaux de traçabilité et de systèmes qualité reconnus par l'État qui favoriseront la confiance dans nos produits à l'échelle mondiale et inciteront les consommateurs à s'en procurer;
- Les programmes de protection de l'environnement épauleront le secteur dans les efforts qu'il déploie pour instaurer un secteur agricole davantage respectueux de l'environnement, au profit de tous;
- Les projets et les programmes d'innovation et de renouveau viseront surtout à tirer parti des possibilités dans les domaines de la production durable, des bioproduits et des bioprocédés, de la salubrité des aliments et de l'environnement ainsi que de l'aide dispensée aux agriculteurs pour qu'ils gèrent la transition de leurs entreprises en cette ère de changement;
- Sur la scène internationale, le Ministère cherchera surtout à élargir les débouchés existants, à en créer de nouveaux et à progresser vers l'élimination des pratiques commerciales déloyales qui sévissent sur les marchés mondiaux.

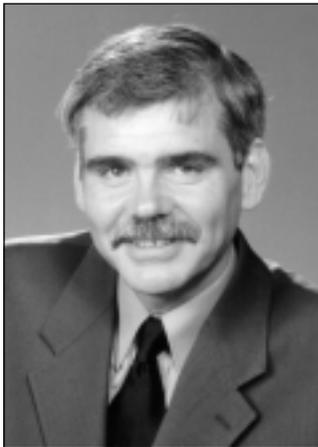
Nous sommes maintenant mieux placés pour concrétiser notre vision, qui est d'assurer l'avenir de notre secteur et la meilleure qualité de vie possible à tous les Canadiens et les Canadiennes. Je suis persuadé que nous réussirons.

*Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
et ministre à la coordination des affaires rurales,*



LYLE VANCLIEF

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL



Andy Mitchell

Les fondations sur lesquelles reposait le Canada d'hier et reposera celui de demain trouvent leur origine dans la vigueur et la vitalité de ses collectivités rurales. Les Canadiens et Canadiennes, qu'ils soient citoyens ou ruraux, ont tous à gagner à ce que le Canada rural soit viable. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement du Canada a renforcé son engagement à favoriser l'avènement de collectivités rurales vigoureuses et dynamiques; il a ainsi préparé la voie à une vision à long terme du Canada rural.

L'investissement fédéral de 5,2 milliards de dollars dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et dans ses activités connexes concourront à renforcer le secteur agricole, ce qui rejaillira sur le Canada rural.

Dans le cadre des activités liées au CSA, le gouvernement renforcera son engagement à l'égard du Partenariat rural canadien (PRC). Le Partenariat permet à 29 ministères et organismes fédéraux de créer un climat social, économique et culturel favorable à la prospérité du Canada rural. Le gouvernement y versera 55 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour qu'il poursuive son travail et améliore ses résultats. Un montant supplémentaire de 5 millions de dollars sera consacré au renforcement des capacités des collectivités rurales.

La seconde Conférence rurale nationale, tenue à Charlottetown en avril 2002, a permis à 500 citoyens et citoyennes de prendre part à l'établissement du plan d'action rural pour les deux prochaines années et de trouver des solutions locales à leurs problèmes locaux. Les participants ont adopté une approche globale, axée sur la collaboration, face au développement rural, reconnaissant que les enjeux sociaux, environnementaux et culturels sont tous aussi importants que la croissance économique pour assurer la réussite des collectivités rurales. Ils ont invité tous les ordres de gouvernement à collaborer de façon plus cohérente à l'élaboration des politiques, des programmes et des services à l'intention des collectivités rurales.

Dans le *discours du Trône 2002*, le gouvernement reconnaît les nombreux défis qu'ont à affronter les Canadiens ruraux et recourt à plusieurs moyens pour renforcer les engagements qu'il a pris à l'égard des collectivités rurales et éloignées : mettre en œuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture en tant que grande priorité gouvernementale; chercher à dénouer les différends commerciaux qui concernent le bois d'œuvre et l'agriculture; promettre des mesures qui favoriseront la mise sur pied de projets ruraux importants tels que celui de la

baie de Voisey et le gazoduc du Nord. Par ailleurs, le programme d'infrastructure de 10 ans permettra d'exécuter les initiatives stratégiques à long terme qui sont essentielles à la compétitivité et à la croissance durable du secteur. À cet égard, les intervenants sont invités à cibler les programmes de développement régional de façon à ce qu'ils répondent mieux aux besoins de l'économie du savoir et à ce qu'ils s'attaquent aux enjeux distincts des collectivités urbaines, rurales et du Nord du pays.

L'appui du gouvernement du Canada aux coopératives est également propice à la viabilité à long terme du Canada rural. La nouvelle Initiative quinquennale de développement des coopératives, dotée d'un budget de 15 millions de dollars, vise à aider les collectivités rurales à s'adapter aux changements économiques et sociaux, à tirer parti de l'économie du savoir et à se servir du modèle coopératif pour répondre aux besoins non comblés de leurs collectivités. Cet investissement aidera les coopératives à acquérir une capacité au niveau de la base, renforcera les collectivités et assurera une qualité de vie plus élevée à tous les Canadiens et Canadiennes.

Le gouvernement du Canada est déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les Canadiens ruraux eux-mêmes pour que tous les citoyens du pays continuent de bénéficier des avantages liés aux atouts naturels du Canada rural et de ses collectivités, et ce, dès maintenant.

Le secrétaire d'État (Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario),



ANDY MITCHELL

DÉCLARATION DE LA HAUTE DIRECTION



Sammy Watson



Diane Vincent

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

À notre connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés prévus du Ministère;
- sont conformes à la politique, aux instructions et aux principes de divulgation du Conseil du Trésor;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur des systèmes ministériels sous-jacents d'information et de gestion qui sont valables.

Nous sommes satisfaits des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont présidé à la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la *Structure de planification*, sur laquelle s'appuie ce document et qui sert à rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs accordés.

Le sous-ministre,

Sammy Watson

La sous-ministre déléguée,

Diane Vincent

PARTIE II

VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION

Introduction

En juin dernier, le gouvernement du Canada a donné suite à l'engagement qu'il avait pris dans le discours du Trône 2001 d'aider l'agriculture à aller au-delà de la simple gestion de crise et a investi 5,2 milliards de dollars d'argent frais sur six ans dans le secteur agricole et agroalimentaire. Les contributions des provinces viendront s'ajouter à ce montant.

Compte tenu des pressions constantes qui s'exercent sur le milieu où évoluent les entreprises agricoles et agroalimentaires, la clé de leur réussite est l'adoption d'une approche souple et ambitieuse de la gestion des risques. La nouvelle orientation du Ministère fournira une telle approche, en aidant nos agriculteurs et les autres membres du secteur à égaler ou à surpasser leurs concurrents aujourd'hui, et en leur conférant un avantage qui leur permettra de prospérer dans le futur. Le gouvernement fédéral dirige un effort concerté et soutenu visant à placer le Canada en tête, à en faire le chef de file mondial de la production agricole et agroalimentaire.

Le gouvernement du Canada contribuera à accroître la rentabilité du secteur et à faire en sorte que les consommateurs partout au monde reconnaissent la qualité inégalée des produits agroalimentaires canadiens.

À court terme, nous aiderons nos agriculteurs à relever leurs défis de l'heure et à faire la transition à une nouvelle génération de programmes plus efficaces de gestion des risques. À long terme, le gouvernement du Canada contribuera à accroître la rentabilité du secteur et à faire en sorte que les consommateurs partout au monde reconnaissent la qualité inégalée des produits agroalimentaires canadiens. La mise en place des meilleures sauvegardes au monde en matière de salubrité des aliments et de protection de l'environnement nous aidera à faire reconnaître la salubrité, la qualité élevée et la valeur nutritive de nos produits alimentaires, ce qui en stimulera la demande tant au pays qu'à l'étranger.

Il va de soi que la vitalité du secteur agricole et agroalimentaire se répercute directement sur la prospérité des collectivités qui appuient nos agriculteurs. Le secteur demeure l'un des piliers de l'économie du Canada rural. De nos jours, celui-ci représente 30 p. 100 de la population canadienne, 25 p. 100 du produit intérieur brut, près de 25 p. 100 des emplois et plus de 40 p. 100 de notre excédent commercial. C'est là une contribution éminente à la vigueur de l'économie nationale, et chacun sait que le secteur agricole et agroalimentaire y est pour beaucoup.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur agricole et agroalimentaire est l'un des plus dynamiques et innovateurs du pays, et il contribue à la qualité de vie élevée de tous les Canadiens.

Les statistiques sont éloquentes :

- la filière agricole et agroalimentaire canadienne génère un chiffre d'affaires annuel de quelque 112 milliards de dollars au palier de la vente au détail et des services alimentaires, et explique environ 8 p. 100 du produit intérieur brut total du pays.
- le Canada est le troisième exportateur de produits agroalimentaires au monde, après les États-Unis et l'Union européenne;
- le secteur contribue quelque 7 milliards de dollars par année à la balance commerciale du Canada, ce qui représente environ 10 p. 100 de notre excédent commercial total.

La sécheresse est un problème majeur en agriculture. L'absence de précipitations pendant une période prolongée peut détruire les cultures et la végétation ou ralentir leur croissance, aggraver les infestations d'insectes et les maladies, réduire la disponibilité des eaux superficielles et souterraines répondant aux besoins de la population, du bétail et de l'irrigation, et favoriser l'érosion des sols. Les provinces des Prairies sont les plus touchées à cet égard mais, au cours de 2001, la sécheresse a frappé à des degrés divers dans chaque province. De surcroît, les sécheresses consécutives dans les Prairies en 2001 et en 2002 ont ralenti la croissance de certaines cultures à valeur ajoutée et créé des incertitudes pour les usines de transformation et leurs investisseurs potentiels. Les sécheresses ont fait ressortir l'importance des pratiques agricoles durables et des programmes de stabilisation du revenu.

Malgré une position solide, attestée par ces chiffres impressionnants, un certain nombre de pressions et de possibilités façonnent l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire. **Les préférences des consommateurs** ne cessent d'évoluer, et il devient plus crucial de pouvoir livrer des produits qui sont à la hauteur des attentes. De plus en plus, les consommateurs exigent des produits répondant à une plus vaste gamme de critères. Compte tenu des préoccupations plus vives du public au sujet de la salubrité des aliments, le secteur est de plus en plus sensibilisé au besoin d'adopter des normes fondées sur le HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques) à la ferme et au palier de transformation. De même, on note un intérêt croissant des consommateurs pour la façon dont les denrées agricoles sont produites, y compris les impacts environnementaux potentiels. Cette situation crée de nouveaux débouchés pour les denrées agricoles produites d'une manière écologique, par exemple selon les normes de l'agriculture biologique ou en régime d'applications réduites de pesticides.

Les **politiques agricoles** protectionnistes des autres pays, et notamment le soutien interne et les subventions à l'exportation à effet de distorsion sur les échanges, demeurent un obstacle à la croissance du commerce agricole et

Le défi consiste à pouvoir s'adapter au contexte d'une manière efficace.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de fournir toute une gamme de programmes et de services pour aider les agriculteurs et les autres membres du secteur.

agroalimentaire mondial. Par exemple, le *U.S. Farm Bill* et les politiques de l'Union européenne stimulent la production et exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits primaires. Le gouvernement du Canada travaille à l'établissement de règles du jeu équitables à l'échelle internationale, qui placeront tous les pays sur un pied d'égalité.

Que les pressions proviennent des marchés, de l'environnement ou des mesures commerciales étrangères, le contexte est toujours dynamique, et le défi consiste à pouvoir s'y adapter d'une manière efficace.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Les défis clés du XXI^e siècle — mondialisation, protection de l'environnement, progrès technologiques et exigences des consommateurs — ont tous été pris en compte lorsque l'on a élaboré le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) il y a trois ans pour aider le secteur à gérer les risques d'entreprise et à saisir les nouveaux débouchés. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu de fournir toute une gamme de programmes et de services pour aider les agriculteurs et les autres membres du secteur provenant des régions urbaines et rurales à :

- Accroître leur rentabilité grâce à des activités à valeur ajoutée et à l'exploitation de nouvelles possibilités commerciales;
- Répondre aux exigences des marchés et des consommateurs en matière de salubrité et de qualité des aliments, et de pratiques de production respectueuses de l'environnement;
- Saisir les possibilités découlant des progrès scientifiques et de l'innovation.

Les volets clés du CSA se répercutent sur nos trois résultats stratégiques pour les Canadiens, soit *Sécurité du système alimentaire*, *Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance*. Au cours des trois prochaines années, AAC adoptera une approche intégrée afin d'atteindre ses résultats stratégiques, lesquels aideront le secteur agricole et agroalimentaire canadien à composer avec une concurrence mondiale plus vive et les nouvelles exigences des consommateurs.

En donnant le ton dans les domaines d'action clés du CSA, soit la gestion des risques d'entreprise à la ferme, la salubrité et la qualité des aliments, la protection de l'environnement, l'innovation et le renouveau du secteur, le Ministère contribuera de façon appréciable à assurer au secteur agricole et agroalimentaire canadien un avenir prometteur et rentable.

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Sécurité du système alimentaire est synonyme de fiabilité des produits pour le consommateur et de rentabilité pour le secteur. Notre approche consiste à maintenir la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité de nos

Les gouvernements, de concert avec les intervenants de l'industrie, tablent sur les meilleurs des programmes existants de gestion des risques d'entreprise.

produits, à bien gérer les risques avec lesquels les agriculteurs doivent composer, et à obtenir et à maintenir l'accès aux marchés étrangers. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien jouit à juste titre d'une réputation enviable à l'échelle mondiale comme fournisseur d'aliments sains et de qualité élevée. Les gouvernements, de concert avec les intervenants de l'industrie, tablent sur les meilleurs des programmes existants de gestion des risques d'entreprise, tels que l'assurance-récolte et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), de façon à pourvoir d'outils efficaces un secteur en pleine évolution, et à adopter de nouvelles approches de la protection du revenu. Au chapitre de la gestion des risques d'entreprise, la nouvelle orientation non seulement protégera les agriculteurs contre les risques traditionnels et naissants, mais elle les incitera également à utiliser de nouvelles pratiques et stratégies pour atténuer leurs risques dans le futur. L'objectif est d'en arriver à un ensemble plus intégré de programmes assurant une couverture des risques, donnant plus de choix aux producteurs et favorisant la croissance et la rentabilité futures du secteur.

Bon nombre de participants de l'industrie s'orientent déjà vers des systèmes capables d'attester le respect de normes de salubrité et de qualité répondant aux demandes des consommateurs. Afin de préserver la réputation durement acquise du Canada, le Ministère offrira à l'industrie des fonds, des programmes et une aide technique pour lui permettre de mettre en œuvre, à la ferme et en aval de la ferme, le HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques) ou des systèmes de salubrité des aliments fondés sur ses principes. Mentionnons à titre d'exemple l'engagement qu'a pris AAC d'aider l'industrie à mettre au point des systèmes de retraçage des produits tout au long de la chaîne alimentaire, incluant les consommateurs, et à renforcer la surveillance de la salubrité et de la qualité des aliments au palier de la production.

L'intensification de la concurrence mondiale oblige le Canada à continuellement innover pour demeurer à l'avant-garde pour ce qui est de répondre à la demande des marchés. Le défi est double. Il faut d'abord mettre en place l'infrastructure nécessaire pour faire du Canada le chef de file à titre de producteur écologique de disponibilités fiables d'aliments sains et de qualité supérieure, et de fournisseur de produits et services agroalimentaires innovateurs satisfaisant ou dépassant les exigences des marchés. Restera ensuite à faire reconnaître cette position avant-gardiste à l'échelle mondiale et à garantir que notre secteur ait l'accès aux marchés internationaux dont il a besoin pour tirer le maximum de profit de sa position de chef de file.

Le CSA décrit les domaines où les gouvernements pourraient appuyer les efforts de l'industrie au chapitre de la gérance environnementale.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La gérance environnementale est essentielle à la durabilité et à la rentabilité à long terme du secteur. Celui-ci est résolu à assurer une bonne gérance de l'environnement et ne ménage aucun effort pour gérer les impacts de ses activités sur celui-ci.

Les ressources supplémentaires prévues dans le CSA seront utilisées en combinaison avec les fonds de transition pour réorienter les programmes environnementaux existants et en introduire de nouveaux. Le CSA décrit les

domaines où les gouvernements pourraient appuyer les efforts de l'industrie au chapitre de la gestion environnementale; mentionnons notamment une meilleure information et plus de recherches sur les liens entre l'agriculture et l'environnement, la mise au point de pratiques de gestion avantageuses et l'adoption de mesures supplémentaires (analyses et plans agroenvironnementaux) pour donner suite aux priorités environnementales dans les fermes.

Notre approche de l'innovation repose dans une large mesure sur la science; il s'agit en fait de coordonner les efforts de recherche et d'innovation des gouvernements, du secteur et des institutions privées.

ACC continue de collaborer avec un certain nombre d'universités dans le domaine de la recherche (Guelph, Toronto, McGill, Saskatchewan, Alberta, et Moncton).

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Les idées innovatrices peuvent être source de croissance lorsqu'elles répondent aux besoins des marchés. Notre approche de l'innovation repose dans une large mesure sur la science; il s'agit en fait de coordonner les efforts de recherche et d'innovation des gouvernements, du secteur et des institutions privées de façon à optimiser le rendement des investissements dans ce domaine. L'accent sera mis en particulier sur les travaux intéressant la salubrité des aliments, sans oublier la recherche sur la biomasse, les bioproduits et les bioprocédés.

Un autre facteur de croissance sera notre capacité à adopter des pratiques nouvelles, différentes et souvent plus profitables. En appuyant ce renouveau, nous aiderons les agriculteurs à mieux évaluer leur situation financière dans le contexte actuel des marchés et à découvrir des moyens de devenir plus rentables. Comme l'agriculture devient de plus en plus tributaire du savoir, les producteurs doivent faire une place de plus en plus large à l'apprentissage continu pour pouvoir suivre le rythme du changement. Les efforts de renouveau comprennent aussi de meilleurs services publics et privés d'experts-conseils et de gestion d'entreprise; de l'information sur la commercialisation et la gestion pour aider les agriculteurs à accroître leur rentabilité; et la mise en place de réseaux pour associer plus étroitement les progrès scientifiques et la création de nouvelles possibilités économiques.

BÂTIR L'AVENIR

Notre structure de gestion (Figure 1) mise sur une approche de collaboration pour atteindre nos résultats stratégiques. Nous ne cessons d'améliorer notre capacité de gérer nos résultats et d'en faire rapport aux Canadiens.

Le secteur se trouvera bien placé pour accroître sa stabilité et sa rentabilité à long terme, pendant que les consommateurs canadiens recevront plus d'assurance en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments, ainsi que l'utilisation de méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Figure 1

Plan stratégique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens



Résultats stratégiques

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Faire du Canada le chef de file mondial de la production, de la transformation et de la distribution d'aliments sains et sûrs qui répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain

DES INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation et lui permettre de produire des aliments et d'autres denrées agricoles et de dispenser les services connexes de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés



Priorités du Cadre stratégique pour l'agriculture

Gestion des risques

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.

Salubrité et qualité des aliments

Réduire au maximum le risque et l'incidence des toxi-infections alimentaires sur la santé humaine, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de répondre aux besoins des marchés des produits alimentaires ou de les dépasser.

Environnement

Faire que le secteur respecte l'environnement et réalise des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Innovation et renouveau

Doter le secteur de nouvelles compétences en affaires et en gestion, favoriser la mise au point de bioproduits et de systèmes de production axés sur le savoir, et élaborer des stratégies qui lui permettront de conquérir des débouchés et de gérer le changement.

Questions internationales

Accroître les possibilités du secteur agroalimentaire canadien à l'échelle internationale.

PARTIE III

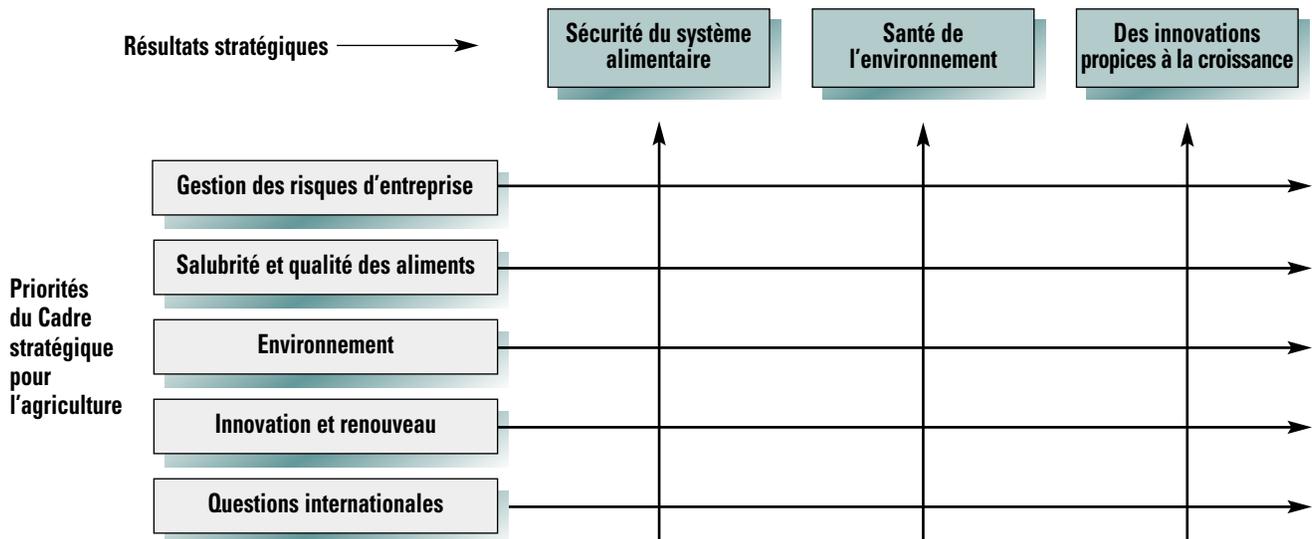
PLANS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Dans le cadre des efforts constants que nous déployons pour assurer aux Canadiens un accès en direct à de l'information et à des services, nous proposons des liens Web qui permettront au lecteur de trouver plus d'information, notamment sur les résultats clés, et des faits saillants. Ces liens sont indiqués par 

La présente section du rapport décrit dans leurs grandes lignes les priorités du Ministère pour l'exercice 2003-2004 et dit en quoi ces priorités concourront à la concrétisation de notre vision et des trois résultats stratégiques.

La section traite aussi des autres domaines dans lesquels le Ministère joue un rôle. Il s'agit de l'initiative Partenariat rural canadien, du Secrétariat aux coopératives et de la Stratégie de développement durable. On trouvera aussi dans la section les rapports préparés par l'Agence canadienne du pari mutuel et le Conseil national des produits agricoles.

LIENS ENTRE LES PRIORITÉS ET LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AAC



Sécurité du système alimentaire

INTRODUCTION

Par ses politiques agricoles, AAC veut favoriser la prospérité du secteur. Un système alimentaire est sûr lorsque les consommateurs peuvent avoir confiance en lui. En accroissant la rentabilité du secteur, on fait du Canada un pays plus productif et florissant, ce qui rejaillit sur la qualité de vie des Canadiens des régions autant urbaines que rurales.

Pour assurer la sécurité du système alimentaire, il faut à la fois gérer les risques d'entreprise que posent les productions végétales et animales, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement et le commerce international, et tirer profit de toutes les possibilités de créer une image de marque forte pour les produits agricoles canadiens. Le Canada jouira d'une telle image s'il peut répondre aux besoins des consommateurs de façon innovatrice et préserver la salubrité et la qualité des aliments, tout en appliquant des pratiques respectueuses de l'environnement. La gestion des risques exige une stratégie bien équilibrée.

Sous le régime du CSA, nous sommes en voie de concevoir des programmes intégrés à long terme de gestion des risques qui mettront l'accent sur la croissance du secteur et l'amélioration de ses perspectives de revenu. 

Il est essentiel, pour les agriculteurs, d'évoluer dans un contexte plus stable et prévisible pour planifier leurs activités. Sous le régime du CSA, nous sommes en voie de concevoir des programmes intégrés à long terme de gestion des risques qui mettront l'accent sur la croissance du secteur et l'amélioration de ses perspectives de revenu. Le gouvernement du Canada adopte une approche prospective qui rehaussera la capacité des agriculteurs de gérer leurs risques sur une longue période, ce qui stimulera la rentabilité des exploitations agricoles et, ultérieurement, renforcera les collectivités rurales.

Les gros acheteurs d'aliments du Canada et de l'étranger affectionnent eux aussi la prévisibilité, la salubrité et la qualité des produits. Pour combler leurs attentes, nous améliorons nos systèmes de suivi et de retraçage de la production et faisons reconnaître nos normes par le truchement de programmes de certification; ces interventions concourent toutes à renforcer l'image de marque du Canada en production agroalimentaire.

Au chapitre du commerce international, notre approche consiste à favoriser la reconnaissance et l'attrait des produits canadiens (en faisant valoir notre image de marque), à améliorer l'accès aux marchés, à remédier aux obstacles techniques au commerce et à faire bénéficier les pays en développement de notre expertise et de nos idées en agriculture.

Dans l'ensemble, ces éléments de notre stratégie renforceront la sécurité du système alimentaire sur le plan de la rentabilité, de la salubrité et du respect de l'environnement. La stratégie ne consiste pas seulement à atténuer les risques et à gérer l'instabilité de l'économie, mais aussi à tirer profit des possibilités qui s'offrent de faire fond sur les points forts de nos produits et de l'approche canadienne en matière d'agriculture.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Un grand nombre des risques d'entreprise auxquels sont aujourd'hui exposés les producteurs ne sont pas nouveaux. Les effets des intempéries et des fluctuations de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux des produits primaires continuent d'être une source d'instabilité pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. Comme nous l'avons constaté ces dernières années, les craintes réelles ou perçues en matière de salubrité ont modifié la demande de certains produits alimentaires.

Le Canada a la réputation de produire des aliments sains de première qualité. Les Canadiens ont en général confiance en la salubrité et la qualité de leurs aliments, mais des incidents comme les foyers de E. coli suscitent chez eux des inquiétudes. La peur du bioterrorisme a également avivé les préoccupations à propos de la sécurité globale de l'approvisionnement alimentaire international.

La salubrité des aliments est un sujet de plus en plus important sur la scène internationale. L'Organisation mondiale de la santé a révélé que certains pays signalaient une hausse marquée des maladies transmises par les aliments et que les systèmes de salubrité des aliments de certains autres pays ne suivaient peut-être pas l'évolution des dangers microbiologiques et chimiques. En tant que chef de file mondial de la salubrité des aliments, le Canada s'appuie sur sa réputation pour influencer de façon constructive sur l'élaboration des normes et des politiques techniques internationales et, au besoin, pour contester les mesures prises, son objectif étant d'optimiser les possibilités internationales de ses producteurs.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Notre intervention comporte trois volets : la gestion des risques d'entreprise, la salubrité et la qualité des aliments, et les questions internationales.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Mise en place d'un nouveau cadre de programme

Dans sa conception de la gestion des risques, AAC reconnaît que les agriculteurs font face à des risques qui exigent la mise en place d'un éventail varié de stratégies d'atténuation.

Il est également conscient de l'importance d'une approche tournée vers l'avenir et des possibilités que celui-ci recèle. Pour gérer des risques, il est essentiel de savoir dans quelle mesure la stratégie d'une entreprise fonctionne bien et de pouvoir apporter les correctifs qui lui permettront d'obtenir de meilleurs résultats. Pour réaliser ses objectifs de rentabilité, une entreprise doit être viable; voilà pourquoi il faut stabiliser le revenu des agriculteurs pour les aider à surmonter leurs difficultés.

À long terme, le volet Gestion des risques d'entreprise aidera le secteur agricole à stabiliser ses revenus grâce à des outils intégrés de gestion des risques. À court terme, on réalisera, au cours de chacune des cinq prochaines années, des

progrès dans l'instauration d'un régime élargi d'assurance-production et d'un Compte modifié de stabilisation du revenu net (CSRN), qui assurera à la fois une stabilisation du revenu et une protection en cas de calamités, et dans la mise en œuvre d'un programme de prêts qui sera plus souple et aura de plus larges assises.

Conjuguée aux autres éléments du CSA, cette approche nous permettra de mieux affronter les nouveaux défis et de tirer parti des nouvelles possibilités. Le nouveau modèle de programmes de gestion des risques d'entreprise fera fond sur les meilleurs éléments des programmes actuels et mettra sur :

- une amélioration de l'assurance-production, qui offrira une protection plus globale, rehaussera l'équité entre les provinces et les territoires, et protégera de nouveaux produits;
- la bonification du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui intégrera la stabilisation du revenu et la capacité de récupérer à court terme des manques à gagner dus à des calamités;
- des mesures de transition, qui feront passer les producteurs des programmes actuels de sécurité du revenu à un ensemble de deux programmes, et ce, à l'échelle nationale;
- la mise en œuvre d'un programme de prêts, qui sera plus souple et aura de plus larges assises;
- la mise au point de produits de gestion des risques par le secteur privé qui remédieront aux vulnérabilités cernées par le secteur pour lesquelles il n'existe pas de protection.

Du point de vue fédéral, une période de transition de trois ans favorisera le cheminement vers des programmes nationaux uniformes.

Assurance-production

L'un des éléments clés du nouveau Cadre consistera à élargir l'actuel programme d'assurance-récolte pour en faire un régime plus global, l'assurance-production.

Le programme modifié offrira un éventail plus large d'options et des niveaux accrus de protection (jusqu'à 90 p. 100) qui élimineront les carences et les limites des programmes actuels et prévoiront des ententes de partage des coûts plus équitables. Pour apporter ces changements, il faudra attacher davantage d'importance à la mise sur pied de programmes efficaces quant aux coûts et à l'amélioration de l'efficacité de la prestation des programmes.

Compte de stabilisation du revenu net

Le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) est en voie d'être repensé : il prévoira des mesures d'aide à la stabilisation du revenu et de soutien des victimes de calamités et, d'ici à 2006, englobera des stratégies d'investissement à long terme.

Les nouveaux paramètres du CSRN permettront de faire participer plus activement les producteurs à la gestion de leurs risques, tout en centrant l'aide de l'État sur la satisfaction de besoins réels. Avec le nouveau régime, les participants pourront bénéficier des contributions de l'État seulement lorsqu'ils seront autorisés à retirer de l'argent de leurs comptes. De cette façon, les deniers publics serviront bel et bien à renforcer le secteur et son avenir.

Avances monétaires et partenariats de gestion des risques avec le secteur privé

Les agriculteurs disposeront aussi d'autres outils que l'assurance-production et le CSRN pour affronter les risques de l'entreprise agricole. Par le passé, ils se sont prévalu de deux programmes pour surmonter leurs difficultés de trésorerie : le Programme des avances printanières (PAP) et, sa contrepartie automnale, le Programme des paiements anticipés (PPA). Grâce à ces programmes, les producteurs ont accès à du capital, ce qui leur permet de prendre les décisions de production ou de mise en marché les plus appropriées pour la rentabilité de leurs fermes. Il est proposé de prolonger de cinq ans les programmes d'avances monétaires, ce qui équivaldrait à la durée du CSA. Parallèlement aux changements proposés à d'autres programmes, les gouvernements se penchent sur des façons d'intégrer les programmes d'avances monétaires dans la nouvelle approche de gestion des risques d'entreprise et d'élargir le rôle qu'ils jouent. Le projet de Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé (PGRSP) offrira de l'aide financière et technique aux projets que piloteront des organismes sectoriels ou agricoles en vue de la mise au point d'outils privés de gestion des risques agricoles. Ces outils viseront les risques inhérents aux entreprises agricoles comme les interruptions d'activités, les pertes de biens et les manques à gagner.

Amélioration de la prestation des services

Faire preuve d'excellence en conception de programmes ne suffit pas : il faut aussi en faire preuve au chapitre de la prestation de ces programmes, c'est-à-dire répondre aux besoins de la clientèle. Conscient de cela, AAC cherchera à améliorer la prestation de ses services en négociant des ententes à cette fin avec les provinces, en renforçant les mécanismes d'exécution et en améliorant les méthodes administratives internes.

En 2003-2004, nous collaborerons avec les provinces à la mise en œuvre d'une approche de prestation de services communs et au partage des sources de données actuelles et nouvelles.

SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

Améliorer les systèmes de salubrité des aliments et la reconnaissance de la qualité

Les agriculteurs et les éleveurs canadiens cherchent constamment à rehausser les normes de salubrité et de qualité des aliments. Ils veulent ainsi s'assurer non seulement que les aliments au Canada sont sains, mais aussi qu'ils sont réputés les plus sains sur les marchés mondiaux.

Au cours de la prochaine année, le Ministère mettra au point une infrastructure nationale de surveillance qui aidera à canaliser les stratégies d'atténuation des risques et à intégrer les données sur la santé publique aux données agroalimentaires.

Le Ministère est en voie de préparer une stratégie de promotion de l'image de marque qui prévoira des initiatives visant à faire valoir les points forts du Canada comme fournisseur fiable d'aliments de qualité produits dans le respect de l'environnement. Dans le cadre de cet effort, il est en train d'élaborer des programmes pilotes d'image de marque du Canada.

Pour assurer l'efficacité des mécanismes de suivi et de retraçage, il faut que le système de salubrité et de qualité des aliments soit solide. À cette fin, AAC offrira au secteur du financement, des programmes et une aide technique qui lui permettront d'établir et d'appliquer des systèmes de salubrité des aliments HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) ou de nature analogue autant à la ferme qu'en aval de la ferme. L'approche HACCP vient compléter les méthodes traditionnelles d'inspection et d'assurance de la salubrité des aliments et met l'accent sur la prévention et la correction à chacun des maillons du circuit de la production et de la transformation des aliments. Au niveau des exploitations agricoles, l'aide aux producteurs pour la mise en place de systèmes de salubrité des aliments à la ferme reposera sur le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme. Dans le cas de la salubrité des aliments en aval de la ferme, les nouvelles approches seront axées sur le Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments.

La préservation de l'identité peut jouer un rôle prépondérant dans l'assurance de la qualité. Nous collaborerons avec le secteur à tirer parti de cet atout pour préserver nos débouchés et conquérir de nouveaux créneaux. AAC s'associera également au secteur pour mettre au point des systèmes nationaux de qualité des aliments en lui offrant financement, aide technique et reconnaissance par l'État. Il établira également un cadre pour l'élaboration d'une stratégie nationale coordonnée de recherche en matière de salubrité et de qualité des aliments.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés

Comme le Canada est un chef de file en normes de l'environnement et de la salubrité des aliments, notre objectif est de faire de sa réputation un exemple à suivre pour les autres pays. À cette fin, AAC établira, de concert avec le secteur, des stratégies mixtes de mise en marché qui viseront à faire reconnaître la qualité des produits canadiens.

Pour conquérir des marchés, il est également essentiel d'aider le secteur canadien à être plus sensible à la demande des marchés mondiaux et aux possibilités qu'ils offrent. Le secteur agricole et agroalimentaire canadien tirera parti de l'amélioration du soutien sur place en commerce et en investissement prodigué par AAC et d'une meilleure capacité technique de mise en marché qui répond aux besoins définis du secteur. Il dispensera ce soutien par l'entremise de divers services qui aideront le secteur à tirer profit des possibilités que recèle le marché international, notamment par des initiatives d'orientation et de préparation à exporter, d'information sur les marchés, d'analyse commerciale et de promotion des investissements. De plus, des stratégies de mise en marché intégrées à l'intention de marchés géographiques ciblés seront mises en œuvre de concert avec le secteur.

Améliorer l'accès aux marchés

Il ne fait aucun doute que les subventions à effet de distorsion sur le commerce qu'octroient d'autres pays nuisent aux producteurs canadiens. Leur incidence sur le secteur peut être importante.

La meilleure façon, pour tous les pays, d'en arriver à un système commercial équitable est de collaborer étroitement pour faire progresser les dossiers à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans le cadre des négociations de l'OMC, le Canada ne cesse d'exercer des pressions pour que les subventions à effet de distorsion sur le commerce soient réduites et qu'ainsi les agriculteurs de tous les pays voient s'accroître leur revenu tiré du marché. Nous avons par ailleurs à coeur que les décisions en matière de production et de mise en marché des produits canadiens continuent d'être prises au Canada.

À Doha, en 2001, les pays membres de l'OMC ont convenu d'entreprendre des négociations globales en agriculture. Les objectifs visés sont clairs et ambitieux. D'ici à janvier 2005, on espère pouvoir aboutir à une entente finale qui permettra d'améliorer de beaucoup l'accès aux marchés, de réduire, voire d'éliminer progressivement, toutes les formes de subvention à l'exportation et d'abaisser considérablement le soutien intérieur qui déséquilibre le commerce. Ces objectifs concordent avec la position de négociation du Canada.

Parallèlement aux pourparlers de l'OMC, il y aura des négociations à l'échelle régionale. Par exemple, le Canada continuera de négocier avec quatre pays de l'Amérique centrale la conclusion d'une entente de libre-échange qui pourrait être entrée en vigueur en 2003.

Les participants aux négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) chercheront aussi à s'entendre d'ici à 2005. En outre, des pourparlers bilatéraux en vue de la conclusion d'une entente de libre-échange seront entamés avec des pays comme la République dominicaine. Les efforts que déploie le Canada en vue de l'obtention de mesures concrètes qui amélioreront la situation du côté de l'accès aux marchés, du soutien intérieur et des subventions à l'exportation sont appuyés par un solide réseau de groupes de coordination fédéraux-provinciaux et d'organismes d'implication du secteur tels que les Tables de concertation sectorielles nationales, le Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire et le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur pour l'agriculture, les aliments et les boissons (GCSCE).

Aplanir les obstacles techniques

Les acheteurs désirent être davantage assurés que leurs aliments seront sains et produits dans le respect de l'environnement, ce qui incite les administrations publiques à relever leurs normes de protection des végétaux et de la santé de l'homme et des animaux. Le gouvernement du Canada cherche à mieux donner suite aux attentes des consommateurs canadiens et étrangers et à aplanir les obstacles techniques au commerce.

AAC collaborera avec les divers intervenants à conclure des protocoles d'accès aux marchés avec ses principaux partenaires commerciaux, comme le commandera la situation, et à aplanir plus rapidement les obstacles techniques à l'accès aux marchés. En outre, en participant activement aux discussions sur les divers aspects du commerce international et les normes connexes, il pourra éclairer de plus en plus le débat au sein des organismes multilatéraux de

normalisation, en faisant valoir les priorités canadiennes et les approches stratégiques du CSA. Ces interventions aideront à mieux aplanir à long terme les obstacles techniques au commerce.

Développement international

Pour que les pays en développement concrétisent leur potentiel, ils doivent être capables de produire et de rivaliser dans un marché international ouvert et non déséquilibré par les subventions. À cette fin, il leur faut se doter de leur propre capacité d'établissement de politiques commerciales; ils pourront ainsi prendre la place qui leur revient comme participants à part entière de la collectivité commerçante internationale et tirer parti de la réforme du commerce agricole ayant cours au sein de l'OMC. Par le truchement de projets d'aide menés de concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et en collaboration avec les pays en développement, AAC continuera de faire bénéficier les autres de son expertise et de son expérience dans ce domaine et dans divers autres secteurs.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES

La stratégie du CSA à l'égard de la sécurité du système alimentaire forme un ensemble intégré qui vise à accroître la rentabilité du secteur par les moyens suivants :

- Participer à la mise en œuvre de programmes de gestion des risques qui aideront les agriculteurs à gérer les risques inhérents à leurs entreprises et en appliquer soi-même;
- Faciliter l'amélioration de la salubrité et de la qualité dans le système alimentaire canadien et faire reconnaître nos normes rigoureuses;
- Aider les Canadiens et Canadiennes à avoir un accès équitable aux marchés, à conquérir de nouveaux débouchés et à élargir les marchés existants.

AAC aidera également le secteur à répondre aux besoins des consommateurs dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments. Qui dit aliments sains de première qualité, dit aliments bons pour la santé; c'est là un objectif qu'il est souhaitable de réaliser sur le plan tant social qu'économique.

Il est important d'écouler des produits de qualité sur les marchés intérieurs et extérieurs. C'est la croissance des ventes qui est à l'origine de la prospérité économique dont tous les Canadiens et Canadiennes jouissent. Et pour réaliser cette croissance, il faut mieux commercialiser nos produits et avoir un meilleur accès aux marchés. Les grands gagnants de ces efforts seront le secteur agricole et le Canada rural, qui en sortiront plus florissants et prêts à affronter l'avenir.

Santé de l'environnement

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, les Canadiens et les Canadiennes ont manifesté de plus en plus d'intérêt pour la santé de l'environnement — propreté de l'air, qualité de l'eau et des sols, préservation de la biodiversité. La nécessité de respecter les principes d'une bonne gérance dans nos interactions avec l'environnement est devenue une valeur publique commune. Le CSA répond à ces préoccupations en favorisant des pratiques écologiques, non seulement pour des motifs de santé publique ou encore de durabilité agricole et rurale, mais aussi comme avantage concurrentiel dans la commercialisation des produits canadiens au pays et à l'étranger. Il va de soi que protéger la santé de l'environnement au Canada profitera à tous les citoyens.

AAC reconnaît d'emblée que l'agriculture et l'environnement sont indissociables, et il est résolu à travailler avec les provinces et les territoires à l'amélioration des conditions environnementales, l'accent étant d'abord mis au palier de l'exploitation agricole. À cette fin, nous aiderons à mieux faire comprendre et connaître la bonne gestion environnementale en agriculture au Canada, compte tenu de l'étroite relation qui existe entre les fermes et la qualité locale de l'air, de l'eau et des sols, et de l'influence qu'exerce les pratiques agricoles sur la biodiversité.

La gérance de l'environnement est essentielle à l'accroissement de la rentabilité et de la prospérité du secteur et des collectivités rurales. 

La modification des pratiques du secteur en vue d'améliorer la gérance de l'environnement occasionnera des coûts, mais les avantages escomptés les compensent amplement. Par les programmes environnementaux du CSA, le gouvernement entend partager avec les producteurs ce qu'il en coûte pour améliorer notre environnement naturel. Préconiser une meilleure gérance de l'environnement peut également se justifier sur le plan commercial. Les producteurs savent que les consommateurs se préoccupent de plus en plus du respect de normes environnementales en production alimentaire. La gérance de l'environnement est essentielle à l'accroissement de la rentabilité et de la prospérité du secteur et des collectivités rurales.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Au cours de l'automne 2002, les agriculteurs canadiens des Prairies ont eu à composer avec les effets de la sécheresse. L'absence de précipitations au cours de l'été et des volumes d'eau de ruissellement inférieurs à la moyenne au printemps se sont traduits par de piètres rendements, si bien que les récoltes n'étaient pas suffisantes pour nourrir le bétail pendant l'hiver. Ces conditions météorologiques imprévisibles ont eu des effets négatifs sur les revenus familiaux et sur la santé du bétail, en plus de compromettre les rendements des années futures.

L'automne dernier également, le gouvernement fédéral a publié le *Plan du Canada sur les changements climatiques* et est allé de l'avant avec la ratification du Protocole de Kyoto en décembre. Les cibles contenues dans ce dernier créeront, pour le secteur, une possibilité de participer aux échanges de droits

d'émission de carbone et d'intensifier sa présence dans le secteur de l'énergie, car la recherche de moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre entraînera vraisemblablement une demande accrue de bioproduits et de biocarburants.

Des enjeux tels que le changement climatique et la lutte antiparasitaire posent au secteur agricole et agroalimentaire canadien le défi de continuer à produire des aliments à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement. De plus en plus, les consommateurs demandent à connaître l'origine des produits, et les collectivités se préoccupent de la biodiversité dans leur région.

Les questions environnementales qui se posent au secteur agricole et agroalimentaire concernent toute la population et tendent à demeurer à l'avant-plan de la conscience publique. La gérance de l'environnement repose à la fois sur une sensibilisation accrue à l'impact de l'environnement sur divers aspects de notre qualité de vie, et sur un souci accru de l'héritage environnemental que nous laisserons aux générations futures.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, et grâce à des outils reposant sur des données scientifiques, tels que les plans agroenvironnementaux et les meilleures pratiques de gestion, le CSA établira des objectifs nationaux, une approche coordonnée et des programmes efficaces.

AAC investira au moins 650 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour faciliter des améliorations au chapitre de la gérance environnementale en agriculture. Avec la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, et grâce à des outils reposant sur des données scientifiques, tels que les plans agroenvironnementaux et les meilleures pratiques de gestion, le CSA établira des objectifs nationaux, une approche coordonnée et des programmes efficaces.

Les fonds serviront à l'atteinte de buts tels que l'amélioration de l'accès à des pesticides à risques réduits, l'accroissement du nombre de fermes dotées de plans environnementaux, et une meilleure gestion des terres écologiquement fragiles. Ils faciliteront en outre l'adoption continue des meilleures pratiques agricoles, de façon à améliorer la qualité de nos sols.

Les programmes et autres activités se déploieront dans six domaines :

- Action concertée grâce à la planification agroenvironnementale;
- Meilleure gestion des terres agricoles, de façon à protéger les sols, l'eau, l'air et la biodiversité;
- Amélioration et protection des approvisionnements en eau;
- Meilleure compréhension des impacts de l'agriculture sur l'environnement;
- Lutte antiparasitaire plus efficace pour accroître la compétitivité du secteur;
- Mesure du rendement et établissement de rapports.

ACTION CONCERTÉE GRÂCE À LA PLANIFICATION AGROENVIRONNEMENTALE

La production agricole commence à la ferme, et il en va de même pour notre approche de la gérance environnementale. La pierre angulaire de l'action à la ferme sera posée par les programmes fédéraux et provinciaux qui favorisent une

Le fait d'intervenir rapidement pour cerner les préoccupations environnementales à la ferme et y répondre aidera à protéger et à préserver l'environnement pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

approche globale de la gestion environnementale par l'adoption de plans agroenvironnementaux. Des analyses provinciales permettront de cerner les domaines où il existe des problèmes environnementaux. L'analyse des risques environnementaux à la ferme comprendra une évaluation des stratégies propres à les atténuer. Ensuite, lorsque cela serait justifié, les exploitations agricoles dresseraient des plans précis et les mettraient en œuvre.

Les plans agroenvironnementaux permettront aux producteurs de définir les risques environnementaux. À compter de 2003-2004 et pendant toute la durée du CSA, ce programme aidera les agriculteurs à déterminer les zones à risque élevé à la lumière de l'information disponible, par exemple les plans d'aménagement des bassins hydrographiques, les données pédologiques et les Systèmes d'information géographique (SIG), et à les gérer.

Le Ministère entend mesurer ses succès en établissant des cibles. Par exemple, les analyses initiales qui seront effectuées à l'échelle provinciale en 2003-2004 couvriront toutes les fermes et fourniront une évaluation préliminaire des risques pour l'air, l'eau, les sols et la biodiversité. D'ici 2008, notre objectif est que 75 p. 100 des fermes à risques élevés se soient dotées de plans. AAC s'associera aux provinces, aux territoires et à de tierces parties pour mener à bien cette activité et mettre en place un « guichet unique » donnant accès à tous les services publics dans le domaine de l'environnement.

Le fait d'intervenir rapidement pour cerner les préoccupations environnementales à la ferme et y répondre aidera à protéger et à préserver l'environnement pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain. La réputation du Canada comme chef de file mondial en matière de production alimentaire respectueuse de l'environnement pourra être rehaussée grâce aux plans agroenvironnementaux (CSA), et les qualités marchandes de nos produits s'en trouveront améliorés.

MEILLEURE GESTION DES TERRES AGRICOLES

La terre représente le principal actif du secteur agricole. La façon dont nous l'utilisons et la protégeons est un facteur clé de la réussite de ce dernier.

Par le truchement du CSA, AAC favorisera la meilleure utilisation possible des terres agricoles en lançant son Programme de couverture végétale en 2003, de façon à produire de façon durable des avantages tant économiques qu'environnementaux.

Entre 2003 et 2008, il est prévu d'aménager une couverture végétale permanente sur certaines terres écologiquement sensibles, d'améliorer les zones riveraines et de planter des brise-vent. Le programme sera mis en œuvre avec les provinces, les territoires, les municipalités et des tierces parties.

Afin d'appuyer la prise de décisions dans le domaine de la gestion des terres, AAC fournira un réseau fédéral intégré d'information géographique en créant le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE).

La première étape dans la mise sur pied de ce réseau consistera à dresser un inventaire des bases de données existantes, à concevoir le programme et à découvrir des partenaires. Avec l'aide des gouvernements provinciaux et

territoriaux, on établira entre 2005 et 2008 un système reliant entre elles les bases de données et on mettra au point des outils et des applications utilisant cette information. Le résultat sera un service capable d'administrer les produits d'information interprétative et de les diffuser à ceux qui sont directement chargés de gérer les terres.

AMÉLIORATION ET PROTECTION DES APPROVISIONNEMENTS EN EAU

Le Ministère lancera le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) afin d'aider les producteurs qui sont aux prises avec des pénuries d'eau.

Si la terre est l'actif premier de l'agriculture, l'eau représente la source de sa vitalité. Entre 2003 et 2006, le Ministère lancera le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) afin d'aider les producteurs qui sont aux prises avec des pénuries d'eau. Après une étude stratégique et un examen des objectifs du programme en 2003, celui-ci fournira une aide financière pour la recherche de solutions aux problèmes prioritaires d'approvisionnement en eau. Cette approche améliorera le potentiel de croissance économique à long terme des régions rurales et réduira les risques de pénuries d'eau dans le futur. Pour financer et mettre en œuvre le PNAE, AAC s'associera aux provinces, aux territoires, aux municipalités et à de tierces parties telles que les groupes de gestion des bassins hydrographiques.

L'accent mis sur une meilleure gestion de cette ressource vitale et, parfois, rare contribuera directement à accroître la viabilité économique et le succès du secteur. Le travail en cours visant à approfondir notre compréhension des effets des activités agricoles sur la qualité de l'eau est essentiel à la gérance de l'environnement et à l'exercice de notre responsabilité envers les collectivités où nous vivons et travaillons.

MEILLEURE COMPRÉHENSION DES IMPACTS DE L'AGRICULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

De concert avec d'autres ministères fédéraux qui assument des responsabilités à l'égard des ressources naturelles, on définira et étudiera de nouveaux domaines d'intérêts communs.

Il est crucial de mieux connaître et comprendre les relations entre l'agriculture et l'environnement si nous voulons assurer la durabilité à long terme des exploitations agricoles. En 2003-2004, le Ministère étudiera les impacts des éléments nutritifs, des pathogènes et des pesticides sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols, ainsi que sur la biodiversité. Afin d'axer ses efforts sur les priorités du CSA, il concentre à l'heure actuelle ses recherches dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité, des éléments nutritifs et de la lutte antiparasitaire intégrée (LAI). En outre, on évaluera diverses technologies et divers systèmes d'exploitation agricole afin de déterminer leur potentiel pour ce qui est d'améliorer la performance environnementale à la ferme. De concert avec les autres ministères fédéraux qui assument des responsabilités à l'égard des ressources naturelles (Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Santé Canada), on définira et étudiera de nouveaux domaines d'intérêts communs.

LUTTE ANTIPARASITAIRE PLUS EFFICACE POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

Il est possible d'améliorer la compétitivité du secteur en veillant à ce que nos agriculteurs aient un accès aussi libre que leurs concurrents aux meilleures technologies de lutte antiparasitaire. La recherche aidera à définir, à élaborer et à mettre en œuvre de vastes stratégies d'atténuation des risques, y compris

des méthodes de lutte antiparasitaire fondées sur des profils de cultures. Utiliser la meilleure technologie disponible est synonyme de réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement, d'améliorer les rendements et d'abaisser les coûts de production totaux.

MESURES DU RENDEMENT ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'amélioration des rapports sur les efforts en cours visant à protéger l'environnement aidera à déterminer les secteurs où des progrès sont enregistrés, et ceux où des améliorations s'imposent. Forts d'une meilleure information, les agriculteurs pourront prendre des décisions de gestion plus éclairées.

À compter de 2005, AAC mesurera son rendement et fera rapport régulièrement aux Canadiens sur les progrès du secteur au chapitre de la santé de l'environnement. Notre approche consistera, entre autres, à mesurer le rendement en fonction des normes nationales; à cette fin, on prévoit d'actualiser et de perfectionner les indicateurs agroenvironnementaux.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Il y va de l'intérêt de tous les Canadiens, citadins ou ruraux, de protéger et de préserver l'environnement dès maintenant et pour les générations futures. À cette fin, les citoyens s'attendent à ce que tous les secteurs de notre économie, y compris le secteur agricole et agroalimentaire, agissent d'une manière respectueuse de l'environnement. Nos producteurs sont conscients de leurs responsabilités au chapitre de la gérance environnementale, et ils prennent des mesures pour protéger l'environnement.

Les activités qui visent à rendre les agriculteurs mieux à même de gérer les pénuries d'eau, à améliorer l'accès aux pesticides et stratégies de lutte antiparasitaire à risques réduits, et à mettre en place un réseau fédéral intégré d'information géographique se traduisent par des avantages surtout économiques pour les populations agricoles et non agricoles.

Certains des efforts du Ministère dans ce dossier, par exemple, le fait de cerner les risques et de s'attaquer aux préoccupations environnementales à la ferme, d'approfondir notre compréhension des interactions entre l'agriculture et l'environnement, et d'évaluer l'impact microbiologique des activités agricoles sur l'eau potable et les plans d'eaux récréatifs, contribueront à créer un environnement plus sain pour tous les Canadiens.

Les méthodes de production écologiques génèrent des avantages pour les producteurs et les consommateurs.

Les méthodes de production écologiques génèrent des avantages pour les producteurs et les consommateurs. Notre objectif d'ici cinq ans est d'en arriver à des programmes agricoles nationaux de grande portée, intégrés aux autres priorités environnementales fédérales; à des normes nationales en matière de protection de l'environnement; à de nouveaux outils favorisant une production alimentaire plus écologique; à l'inclusion de la planification agroenvironnementale dans l'exploitation courante des fermes; à une reconnaissance par les marchés de notre production alimentaire écologique; et à la possibilité, pour les consommateurs, de se procurer des aliments de qualité supérieure, produits dans le respect des normes les plus élevées de performance environnementale.

Innovations propices à la croissance

INTRODUCTION

Dans l'économie du savoir, ce que nous créons à l'aide de nos connaissances — la façon dont nous innovons — devient la clé de notre réussite. Dans le cas du secteur agricole et agroalimentaire, les nouveaux produits, les nouvelles utilisations des produits existants, les nouvelles méthodes de production et de gestion recèlent le potentiel d'une rentabilité accrue. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) se veut un catalyseur pour ce qui est de favoriser le changement technologique et de créer un climat propice à l'innovation tant en agriculture que dans la chaîne de valeur agroalimentaire.

Au moment où son entreprise prend de l'expansion, l'agriculteur doit consacrer plus de temps à la gestion des ressources humaines et financières, et prendre de solides décisions de gestion à court et à long terme. Le réoutillage des exploitations agricoles dans un contexte commercial en mutation nécessite des choix importants en ce qui concerne l'accès aux capitaux et l'utilisation optimale de ces derniers.

Avec l'innovation vient le changement et, dans un tel contexte, il y a lieu de fournir au secteur une aide à la transition. Dans cette optique, le volet Renouveau sectoriel du CSA est conçu pour aider tous les agriculteurs à évaluer leur situation et leurs options, et à obtenir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour composer avec le changement et en tirer profit. Par le truchement du CSA, les gouvernements collaboreront avec l'industrie à faciliter l'accès des agriculteurs aux capitaux, à l'information et aux connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'affaires éclairées. Les programmes de renouveau, conjugués aux programmes de gestion des risques d'entreprise, faciliteront l'adaptation aux réalités changeantes des marchés. Tous les agriculteurs canadiens — débutants, à mi-carrière ou près de la retraite — profiteront de cette approche à volets multiples des programmes de renouveau.

Tous les agriculteurs canadiens — débutants, à mi-carrière ou près de la retraite — profiteront de cette approche à volets multiples des programmes de renouveau. 

Pour tirer profit des possibilités dans ces divers domaines, notre stratégie pour le résultat Innovations propices à la croissance repose sur les éléments suivants :

- saisir les possibilités de valeur ajoutée dans le secteur à fort potentiel des bioproduits et bioprocédés;
- répondre aux exigences croissantes des consommateurs en matière de responsabilité environnementale et de salubrité et qualité des aliments, grâce à l'adoption de systèmes de production durables;
- aider les agriculteurs à s'adapter au changement en leur facilitant l'accès aux capitaux, à l'information et aux connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'affaires éclairées.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Le secteur agricole et agroalimentaire a toujours été profondément marqué par la science et la technologie. Les pratiques agricoles d'aujourd'hui auraient été difficilement imaginables il y a 50 ans. Les progrès rapides dans des domaines comme la biologie et la chimie, conjugués au pouvoir toujours croissant des nouvelles technologies de l'information et des communications, ont alimenté une croissance vigoureuse de la bioéconomie.

De nouvelles applications des produits agricoles ne cessent de voir le jour, comme les nutraceutiques, les substances médicinales extraites des plantes et les carburants renouvelables. Tirer profit de ces innovations permettrait d'accroître les revenus agricoles grâce à une diversification des entreprises, favoriserait le passage des ressources non renouvelables aux ressources renouvelables, améliorerait les pratiques environnementales et renforcerait les systèmes de salubrité et de qualité des aliments. Ainsi, nos efforts d'innovation s'articulent autour de trois thèmes. Premièrement, saisir les possibilités de valeur ajoutée du secteur des bioproduits et des bioprocédés. Deuxièmement, répondre aux exigences accrues des consommateurs en matière de responsabilité environnementale, de salubrité et de qualité des aliments et de bien-être des animaux, grâce à l'adoption de systèmes de production durables. Et enfin, créer un climat propice à l'innovation.

Dans un contexte commercial en mutation, la planification stratégique et l'apprentissage continu revêtent de plus en plus d'importance pour les agriculteurs et pour les collectivités rurales.

Dans un contexte commercial en mutation, la planification stratégique et l'apprentissage continu revêtent de plus en plus d'importance pour les agriculteurs et pour les collectivités rurales. Les agriculteurs, par leurs décisions, exercent une influence positive sur le rendement financier de leur ferme. Ils savent que l'utilisation d'une vaste gamme d'outils et de pratiques de gestion, l'acquisition de connaissances et le perfectionnement des compétences tout au long de la vie se traduisent par de meilleurs résultats pour leur entreprise et, du même coup, pour l'ensemble du secteur. Des producteurs et des collectivités rurales bien renseignés, capables de gérer le changement et de saisir les possibilités, fourniront l'impulsion nécessaire au renouveau permanent du secteur et du Canada rural.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Afin de favoriser l'innovation, l'initiative de développement stratégique Science et Innovation (45 millions de dollars sur trois ans) ciblera des projets scientifiques innovateurs pour la création directe d'entreprises. Si l'on ajoute à cela les fonds prévus dans les autres volets du CSA (Salubrité et qualité des aliments, 63,5 millions de dollars, et Environnement, 63 millions de dollars), cela représente un investissement total de 166,5 millions de dollars aux postes de la science et de l'innovation. Les fonds fédéraux affectés au renouveau sectoriel se chiffrent à 209 millions de dollars sur cinq ans.

SAISIR LES POSSIBILITÉS DE VALEUR AJOUTÉE DANS LE SECTEUR DES BIOPRODUITS ET DES BIOPROCÉDÉS

Compte tenu de son potentiel de croissance future, la recherche sur les bioproduits et bioprocédés représente un domaine clé au chapitre de l'innovation.

Les plus récentes percées scientifiques créent de nombreuses possibilités pour le secteur, et en particulier de nouvelles applications pour les produits agricoles primaires.

Des partenariats visant à promouvoir l'utilisation des carburants renouvelables ont été établis avec de nombreux groupes, y compris des ministères provinciaux et fédéraux, des universités, des associations de producteurs et des conseils municipaux.

Il importe de réunir les bonnes conditions pour que l'innovation puisse naître. Les initiatives prévues à cet égard comprennent notamment :

- La réalisation d'une étude de référence fédérale-provinciale-territoriale et l'établissement d'un plan d'action d'ici décembre 2003;
- La mise sur pied d'une base d'information fédérale-provinciale-territoriale d'ici juillet 2003 pour aider à optimiser le rendement des investissements en recherche tout au long de la chaîne de valeur;
- Une évaluation fédérale-provinciale-territoriale des ressources humaines et de l'infrastructure nécessaires pour permettre une commercialisation plus rapide des résultats de la recherche devrait être complétée d'ici décembre 2003 — elle servira de point de départ à l'élaboration, d'ici décembre 2004, d'une stratégie d'investissement propre à créer un climat d'innovation.

Les plus récentes percées scientifiques créent de nombreuses possibilités pour le secteur, et en particulier de nouvelles applications pour les produits agricoles primaires. Certains domaines clés de recherche concernent :

- les carburants renouvelables;
- la génomique;
- les systèmes de production durables;
- le bien-être des animaux.

Carburants renouvelables

Par exemple, le programme du Ministère relatif aux biocarburants vise à découvrir et à exploiter des possibilités de convertir la biomasse agricole en source d'énergie pour les secteurs canadiens des transports et de la production industrielle.

Les résultats de cette initiative accroîtront la capacité du Canada à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, créeront de nouveaux débouchés pour les produits agricoles, accroîtront la durabilité des transports, et susciteront des possibilités de valeur ajoutée dans les régions rurales du Canada.

Génomique

Tabler sur les atouts du Canada dans les domaines de l'amélioration des plantes et de la biologie végétale constitue une autre façon d'améliorer les perspectives d'avenir de la production agricole. Par exemple, le Projet canadien de génomique des plantes cultivées vise à déterminer la structure et la fonction des principaux gènes de ces dernières, ce qui aidera à créer au Canada des cultures résistantes aux maladies et aux insectes, tolérantes à des stress tels que le froid et la sécheresse, et possédant de meilleures caractéristiques de rendement et de qualité.

SYSTÈMES DE PRODUCTION DURABLES

Les promesses de la science et de l'innovation pour l'agriculture canadienne ne pourront être tenues que si les producteurs adoptent les plus récentes techniques de production et de gestion. Dans cette optique, un autre domaine d'activité important est la mise au point de systèmes de production durables, conçus pour s'attaquer aux questions de salubrité et de qualité des aliments (en productions animales et végétales) et tenir compte des préoccupations touchant le bien-être des animaux.

En production végétale, la recherche sur les systèmes de production durables peut entraîner une diminution des pertes imputables à des facteurs biotiques (ravageurs et maladies) ou abiotiques (stress environnemental). De façon plus précise, certains programmes de recherche débouchent sur la création de nouvelles variétés; ils visent à accroître les rendements, à améliorer la qualité des produits et à préserver la diversité des productions végétales. L'innovation dans ce domaine aidera à répondre aux nouveaux besoins des marchés et à réduire les risques économiques pour les producteurs de céréales, d'oléagineux et de grandes cultures telles que les plantes fourragères, les pommes de terre, les légumineuses à grain et les pâturages/parcours. Elle atténuera en outre l'impact environnemental de ces productions et permettra de mettre au point de nouveaux systèmes culturels.

La recherche sur les productions animales à AAC est axée sur les méthodes d'élevage des animaux destinés à l'alimentation humaine, l'objectif étant d'optimiser la rentabilité des entreprises ainsi que la qualité nutritionnelle et la salubrité du produit final. Une telle approche comporte l'avantage supplémentaire de réduire les risques environnementaux et d'accroître les recettes des producteurs. Le programme de recherches contribue directement à la protection des consommateurs grâce à des initiatives visant notamment à découvrir une solution de rechange à l'utilisation non thérapeutique des antibiotiques pour améliorer la santé des animaux et accroître leur potentiel de croissance.

Bien-être des animaux

Les exigences des consommateurs en ce qui concerne le respect des principes éthiques dans la production des aliments ont propulsé à l'avant-plan la question du bien-être des animaux dans le secteur de l'élevage. L'objectif des recherches d'AAC dans ce domaine consiste à améliorer cet aspect des productions animales. Les éleveurs canadiens se sont dotés par le passé de codes de pratiques volontaires. Une initiative clé d'AAC est la prestation d'informations fondées sur les résultats de la recherche pour aider à l'élaboration et à l'adoption de normes efficaces.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR GÉRER LE CHANGEMENT ET SAISIR LES POSSIBILITÉS — RENOUVEAU

Comme l'agriculture devient de plus en plus complexe et tributaire du savoir, la gestion de l'entreprise agricole doit de son côté être plus avancée. Le fait d'aider les producteurs à accroître leur rentabilité améliorera le rendement des entreprises individuelles et, du même coup, celui du secteur primaire dans son ensemble.

Les initiatives de renouvellement faciliteront l'accès des producteurs aux compétences en gestion dont ils ont besoin dans le contexte commercial actuel pour choisir des options propres à améliorer leur rentabilité. Les programmes fédéraux mettront l'accès sur cinq domaines principaux : Services consultatifs à l'entreprise agricole, sensibilisation, possibilités, perfectionnement des compétences et accès aux capitaux.

Services consultatifs à l'entreprise agricole

L'objectif de cet élément en 2003-2004 consiste à intégrer tous les services consultatifs offerts à l'entreprise agricole, d'améliorer leur prestation et d'étendre leur portée. On entend y arriver grâce à un nouveau modèle national de services

Les initiatives de renouvellement faciliteront l'accès des producteurs aux compétences en gestion dont ils ont besoin dans le contexte commercial actuel pour choisir des options propres à améliorer leur rentabilité.

consultatifs qui offrira un menu d'outils et de services ayant des applications pour tous les agriculteurs — en plus des services d'appoint disponibles auprès des conseillers des provinces et du secteur privé. Le modèle comprend l'analyse de la situation actuelle; l'évaluation des possibilités futures; la planification d'entreprise et l'évaluation de la faisabilité; et l'établissement de plans de commercialisation, de gestion des risques, de diversification, d'expansion ou de relève.

Sensibilisation

L'élément sensibilisation comporte deux objectifs. Le premier consiste à diffuser de l'information en vue d'aider l'agriculteur à prendre des décisions sur son entreprise. L'autre est de lancer des initiatives de renouveau dans le secteur et de les faire connaître. On sensibilisera les producteurs en mettant à leur disposition des données de référence et de l'information sur les meilleures pratiques afin d'éclairer leurs décisions; en les informant mieux des services de soutien disponibles — mentorat, réseautage et groupes de soutien par les pairs; et en passant par des porte-parole clés et des groupes influents pour promouvoir les initiatives de renouveau.

Possibilités

Un autre aspect du renouveau consiste à accroître la rentabilité du secteur en aidant les agriculteurs à découvrir de nouvelles sources de revenus, agricoles ou extra-agricoles. À cette fin, il est prévu de lancer des activités visant à renforcer les réseaux et à accroître l'efficacité du transfert de technologie; de découvrir de nouvelles approches pour aider le secteur à devenir plus novateur; d'examiner le contexte réglementaire; et d'étudier divers modes d'exploitation, y compris la formule coopérative, permettant de mieux tirer profit des possibilités de diversification du revenu.

Perfectionnement des compétences

Il est souvent nécessaire d'acquérir de nouvelles compétences pour saisir les occasions qui se présentent d'améliorer la rentabilité de notre entreprise ou d'accroître notre revenu familial. L'objectif ultime est de rendre plus accessibles les possibilités de formation et d'apprentissage qui aideront les agriculteurs à faire des choix éclairés concernant leur avenir et à découvrir de nouvelles sources de revenu, agricoles ou extra-agricoles.

À compter de 2004-2005, l'initiative de perfectionnement des compétences facilitera par divers moyens (processus des conseils sectoriels, recherches effectuées par les institutions de formation ou autres) la définition des besoins en compétences présents et futurs des agriculteurs de chaque secteur. De concert avec les intervenants, nous déterminerons les moyens les plus efficaces de transmettre ces compétences aux agriculteurs ou d'amener ceux-ci à les partager. En outre, l'initiative prévoit l'élaboration d'un programme d'études innovateur, coordonné à l'échelle nationale, ainsi que la mise au point d'approches de prestation et de prototypes qui faciliteront la réponse aux besoins définis dans le processus susmentionné. Enfin, il faudra évaluer et surveiller la disponibilité des formateurs, des institutions de formation et des conseillers pouvant offrir le programme d'études et les services de consultation du CSA, et prodiguer des conseils stratégiques aux gouvernements et aux institutions sur les lacunes décelées et sur les moyens de les combler.

En outre, il est prévu de lancer en 2003-2004 le Programme d'aide aux exploitations agricoles, qui est conçu pour s'intégrer avec les services consultatifs afin de fournir une aide aux exploitants agricoles et à leurs conjoints qui assistent à des cours de perfectionnement, et à leur verser des indemnités d'orientation professionnelle, de formation et de subsistance.

Accès aux capitaux

Le dernier élément du volet Renouveau, soit l'accès aux capitaux, vise à susciter plus d'investissements du secteur privé, et à accroître la probabilité que les agriculteurs obtiennent le financement par emprunt et/ou par capitaux propres dont ils ont besoin pour lancer des projets à la ferme ou d'autres initiatives d'agrinégoce. Cela signifie mieux faire connaître et rendre plus accessibles les services conçus pour les aider à obtenir du financement. De façon plus précise, les services consultatifs favoriseront et appuieront la planification d'entreprise en agriculture et aideront les producteurs à découvrir des sources potentielles de capitaux. On procède en ce moment à un examen de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* afin de découvrir des moyens de mieux servir l'industrie et, notamment, de déterminer l'à-propos d'accorder des garanties d'emprunt aux agriculteurs débutants; Financement agricole Canada offrira du capital de risque directement ou de concert avec d'autres prêteurs.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS

Le travail effectué dans le cadre du volet Innovation et renouveau aura d'importantes retombées pour les Canadiens, car il facilitera la mise au point et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques. Le choix des meilleures pratiques de gestion par les producteurs se traduira ultimement par une rentabilité accrue, grâce à une réduction des coûts et à l'exploitation de nouveaux débouchés.

Les activités de recherche et de développement joueront un rôle essentiel pour ce qui est de mettre les nouvelles connaissances à la disposition du secteur agricole et agroalimentaire et d'accélérer les progrès en science et en technologie; cela se traduira à terme par des avantages pour les Canadiens sous la forme d'une augmentation de la compétitivité, des exportations et de la richesse. L'innovation dans le domaine des biocarburants non seulement aidera le Canada à atteindre ses objectifs de Kyoto en réduisant les émissions nettes de gaz à effet de serre, mais aussi permettra aux utilisateurs de réduire leurs coûts d'exploitation et créera un nouveau débouché pour la matière agricole brute. À titre d'exemple, le biocarburant prolonge la durée de vie du moteur et accroît son efficacité énergétique.

Les initiatives axées sur le renouveau du secteur visent à mettre en place une assise solide pour permettre aux producteurs d'accroître leur rentabilité et leur revenu familial.

Grâce à l'innovation et au renouveau, nous aiderons le secteur à mettre au point et à commercialiser des produits qui, aux yeux des consommateurs, laisseront la concurrence loin derrière. Il en résultera une croissance de l'emploi, de l'investissement et des possibilités de revenu pour les familles agricoles, les collectivités rurales et l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Grâce à l'innovation et au renouveau, nous aiderons le secteur à mettre au point et à commercialiser des produits qui, aux yeux des consommateurs, laisseront la concurrence loin derrière.

INITIATIVES HORIZONTALES ET PRINCIPAUX THÈMES DU GOUVERNEMENT

Les initiatives horizontales et les principaux thèmes du gouvernement se veulent une façon plus efficace d'obtenir des résultats pour les Canadiens et Canadiennes au XXI^e siècle.

Fondées sur un cadre de coordination et de collaboration interministérielles, ces initiatives amènent les ministères et organismes fédéraux à unir leurs efforts pour assurer une prestation opportune et efficace de leurs programmes, politiques et services. Elles sont des modèles de partenariat, formule qui est la clé de la réussite dans la nouvelle économie mondiale du savoir. Les activités horizontales et les principaux thèmes gouvernementaux dans lesquels le Ministère intervient sont notamment les suivants :

- Partenariat rural canadien
- Secrétariat aux coopératives
- Développement durable

PARTENARIAT RURAL CANADIEN

INTRODUCTION

Le Canada rural joue un rôle précieux dans l'économie canadienne. Environ un tiers de la population canadienne vit dans les collectivités rurales et éloignées, qui occupent 95 p. 100 de notre territoire. L'économie des régions rurales et éloignées du pays repose surtout sur les ressources naturelles, qui rapportent environ 15 p. 100 du Produit intérieur brut et 40 p. 100 des exportations du pays. Le milieu rural est aussi propice au tourisme et présente des attraits naturels et autres dont les Canadiens profitent. En tant que composantes vitales de notre patrimoine national, de vigoureuses collectivités rurales renforcent la cohésion sociale.

Le gouvernement du Canada a confié au Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le mandat de s'attaquer aux problèmes ruraux en le mettant à la tête d'un mécanisme pangouvernemental coordonné de portée nationale, le Partenariat rural canadien (PRC).

Le PRC cherche à relever les défis et à remédier aux problèmes du Canada rural grâce à des partenariats entre les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les intervenants du milieu rural. Formé notamment des équipes rurales de chaque province et territoire, il coordonne les activités fédérales, améliore la compréhension des enjeux locaux et incite les partenaires à établir des priorités à l'échelle locale. Les équipes rurales tiennent régulièrement des réunions nationales.

Fondé sur cette approche pangouvernementale coordonnée, l'éventail complet des politiques, des programmes et des services fédéraux forme l'ensemble d'outils qui permet de répondre aux préoccupations des Canadiens ruraux. 

Par le truchement du PRC, le gouvernement canadien vise à intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles de façon à permettre aux Canadiens ruraux de concourir à la prospérité et à la qualité de vie de tous leurs concitoyens et d'en tirer eux-mêmes parti.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Les Canadiens ruraux évoluent dans un contexte qui n'a pas d'égal : éloignement des marchés urbains; particularités géographiques; faible densité démographique; dépendance à l'égard des secteurs primaires, qui sont vulnérables aux baisses cycliques et marquées de l'économie. Même si des indices portent à croire que l'économie rurale se raffermira, il subsiste d'importants défis à relever. Au Canada, l'emploi en milieu rural croît plus lentement que dans les villes et le taux de chômage y est de 1,7 p. 100 plus élevé. Il y a des activités de diversification et de transformation (valeur ajoutée) dans les régions rurales, mais celles-ci restent tributaires, pour une grande partie de leur économie, des secteurs primaires traditionnels, dont la croissance est plus lente. L'accès à l'éducation et à des soins de santé et l'exode des jeunes posent aussi des défis importants aux régions rurales et éloignées.

Pour comprendre les enjeux des collectivités rurales et éloignées du Canada et les affronter, le Ministère lançait en 1998 un dialogue national avec les Canadiens ruraux. Ce dialogue comprend des conférences nationales, des séances régionales et des consultations. Plus de 14 000 citoyens ont pris part aux Dialogues ruraux depuis 1998. Les citoyens de ces régions y ont affirmé que leurs défis et priorités étaient les suivants :

- Accès aux programmes et services fédéraux;
- Accès à des ressources financières pour le développement des entreprises et des collectivités rurales;
- Programmes et services à l'intention des jeunes ruraux et autochtones;
- Renforcement des capacités des collectivités rurales, leadership et acquisition de compétences;
- Infrastructure pour le développement des collectivités;
- Compétences et technologie permettant de prendre part à l'économie du savoir;
- Diversification économique du Canada rural grâce à une aide mieux ciblée;
- Accès à des soins de santé à prix raisonnable;
- Accès à l'éducation à prix raisonnable;
- Partenariats stratégiques visant à faciliter le développement des collectivités rurales;
- Promotion du Canada rural comme endroit où il est agréable de vivre, de travailler et d'élever une famille.

Les principaux investissements fédéraux permettent de s'attaquer aux priorités rurales que sont notamment l'infrastructure, l'accès aux services fédéraux, l'amélioration de l'accès aux ressources financières pour le développement des entreprises et des collectivités rurales, et la mise à l'essai de solutions pour améliorer les soins de santé en milieu rural.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Le Partenariat rural canadien (PRC) en est à sa cinquième année d'existence. Pour réaliser ses objectifs, il se subdivise en six composantes : Dialogue rural, coordination régionale et Équipes rurales; recherche rurale; élaboration de politiques et Lentille rurale; programmes; communications et interventions directes.

Le Partenariat porte fruit. Le Dialogue rural permet aux décideurs fédéraux d'être à l'écoute des besoins et des priorités des Canadiens ruraux. Les recherches permettent de se faire une idée plus claire des principaux enjeux des régions rurales et des facteurs de réussite. Quant à la Lentille rurale, elle assure que les décisions nationales en matière de politiques et de programmes tiennent compte des réalités rurales. La coordination horizontale des politiques rurales est solide, comme le reconnaissait le vérificateur général dans son rapport de 2000. Les programmes financés permettent aux collectivités de mettre à l'essai des solutions locales pour régler leurs problèmes locaux. Les activités de communications et d'interventions directes sensibilisent mieux aux outils fédéraux dont les collectivités rurales et éloignées peuvent se prévaloir. Les principaux investissements fédéraux permettent de s'attaquer aux priorités rurales que sont notamment l'infrastructure, l'accès aux services fédéraux, l'amélioration de l'accès aux ressources financières pour le développement des entreprises et des collectivités rurales et la mise à l'essai de solutions pour améliorer les soins de santé en milieu rural.

Les conférences rurales nationales, qui ont eu lieu à Magog (Québec) en juin 2000 et à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) en avril 2002, et les séances du Dialogue rural ont abouti à la formulation de plans d'action qui décrivent les activités à exécuter pour donner suite aux priorités rurales. Dans le cadre des conférences nationales, le gouvernement fait rapport sur les activités qu'il a menées pour donner suite aux plans d'action; il honore ainsi l'engagement de reddition de comptes qu'il a pris envers les citoyens. Après la mise en place de ce processus, le gouvernement décrivait, dans le plan d'action de Charlottetown préparé en septembre 2002, les activités qu'il mènerait au cours des deux années suivantes. La troisième conférence rurale est censée se tenir à Red Deer (Alberta) en 2004.

Dans la foulée de la réussite du PRC et de l'engagement pris à l'égard du Cadre stratégique pour l'agriculture, le gouvernement approuvait l'octroi de 55 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour le renouvellement et le renforcement du PRC. De plus, il donnait son aval au versement de 5 millions de dollars en cinq ans pour le renforcement des capacités des collectivités rurales. Plusieurs activités principales seront exécutées au cours des prochaines années en vue d'appuyer le développement rural dans le contexte des priorités de ces régions.

Jeunesse rurale : la voie de l'avenir

Au cours de l'année à venir, on cherchera à faire participer la jeunesse rurale au développement des collectivités grâce à la Conférence nationale de la jeunesse rurale qui se tiendra à Orillia (Ontario) du 2 au 4 mai 2003 et à la

mise sur pied d'un réseau national de la jeunesse rurale. La Conférence regroupera 100 jeunes Canadiens et Canadiennes vivant dans les régions rurales, éloignées et du Nord qui discuteront de sujets revêtant de l'importance à leurs yeux.

La Conférence leur révélera ce qu'ils doivent faire pour être utiles dans leurs collectivités et leur donnera les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour accentuer leur leadership dans leur milieu de vie.

Amélioration du Dialogue rural

On cherchera par ailleurs à améliorer le dialogue entre les citoyens des villes et des campagnes sur leurs problèmes et objectifs communs et à trouver des solutions éventuelles aux défis qu'ils ont à relever. Cet effort s'inscrit dans un objectif global : mieux comprendre comment il est possible d'améliorer la qualité de vie des citoyens partout au Canada.

Au cours de l'année écoulée, un comité consultatif sur les questions rurales a vu le jour; il regroupe divers experts en développement rural des quatre coins du Canada rural. Le Comité propose au secrétaire d'État (Développement rural) des idées innovatrices sur les politiques et les programmes touchant les régions rurales et sur les façons de favoriser la collaboration et le consensus. Il continuera en 2003-2004 de fournir de précieux conseils au profit du Canada rural.

Analyse et évaluation du renforcement des capacités des collectivités et initiatives de développement rural en tant que « moteurs » du changement

Il s'impose de déterminer la mesure dans laquelle le renforcement des capacités des collectivités peut favoriser leur adaptation et leur transition dans le contexte de la mondialisation. Doté d'un budget de 5 millions de dollars en cinq ans, un nouveau programme de mise en valeur du potentiel des collectivités rurales permettra de définir et de mettre à l'essai des modèles à cette fin. Il définira les méthodes les plus efficaces et établira des critères nationaux pour le choix des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Les modèles choisis seront éprouvés et les résultats, mesurés et évalués. On retiendra ensuite le meilleur mécanisme qui permettra d'élargir les applications des modèles les plus efficaces.

Un nouveau programme, l'Initiative des modèles de développement rural, facilitera l'élaboration et l'adoption de stratégies et de programmes à long terme de développement durable des régions rurales qui permettront de trouver des solutions locales aux problèmes locaux. Grâce à ce programme, on pourra délimiter, mettre à l'essai et évaluer les modèles choisis qui permettront de s'attaquer aux problèmes et aux défis du développement rural.

Application de la « Lentille rurale »

En continuant d'appliquer la Lentille rurale à tous les programmes, politiques et services fédéraux et en l'améliorant, on s'assurera de tenir compte des préoccupations rurales et d'y remédier.

En faisant fond sur le processus entamé en 2002-2003, le Partenariat rural canadien continuera d'inciter les intervenants provinciaux et territoriaux à faire front commun pour comprendre les enjeux ruraux, élaborer des pratiques optimales et fixer des objectifs qui permettront d'en arriver à un cadre intégré de politique rurale nationale.

En resserrant la collaboration entre les gouvernements et en mettant davantage l'accent sur l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte des enjeux ruraux, on disposera d'assises solides pour assurer le développement rural.

Esprit de collaboration

En faisant fond sur le processus entamé en 2002-2003, le Partenariat rural canadien continuera d'inciter les intervenants provinciaux et territoriaux à faire front commun pour comprendre les enjeux ruraux, élaborer des pratiques optimales et fixer des objectifs qui permettront d'en arriver à un cadre intégré de politique rurale nationale. Ce cadre guidera les activités et les initiatives à venir à mesure que le Canada rural se diversifiera et que son économie et sa société deviendront davantage axées sur le savoir.

Compréhension du Canada rural et utilisation de l'information en tant qu'outil de savoir

Tout ce travail repose sur une recherche et une analyse globales et constantes, au chapitre tant quantitatif que qualitatif, de l'état du Canada rural. Ces activités visent à mieux comprendre le Canada rural dans les quatre domaines que sont l'innovation, les compétences et les connaissances, la santé et l'environnement, ainsi que l'infrastructure; elles se poursuivront sur la jeunesse rurale, la santé ainsi que la technologie de l'information et des communications.

L'information joue un rôle important pour les Canadiens ruraux qui désirent tirer profit des possibilités qui s'offrent à eux. On continuera de favoriser la mise en place d'un réseau d'organismes ruraux qui échangeront de l'information, tireront parti des points forts du monde rural et concourront à l'élaboration des politiques gouvernementales. Les activités d'intervention directe et de communications continueront d'aider les collectivités rurales et éloignées à avoir accès au savoir et à l'information dont elles ont besoin pour assurer leur viabilité.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES

Le gouvernement affirme dans le discours du Trône de 2002 que « des villes compétitives et des communautés en santé sont essentielles à notre bien-être individuel et collectif, ainsi qu'à la capacité du Canada d'attirer les talents et les investissements et de les garder. »

La capacité du secteur des ressources et des collectivités rurales et éloignées avoisinantes de tirer parti des possibilités que recèle entre autres l'« économie du savoir » joue un rôle important dans l'économie rurale. Des modèles « essayés et testés » de mise en valeur du potentiel des collectivités et de développement rural rehausseront la capacité des collectivités rurales et éloignées à gérer avec succès la transition. En resserrant la collaboration entre les gouvernements et en mettant davantage l'accent sur l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte des enjeux ruraux, on disposera d'assises solides pour assurer le développement rural. En guise de complément, il suffirait d'améliorer la capacité des collectivités d'échanger de l'information, et de promouvoir la mise en place d'un réseau rural.

SECRETARIAT AUX COOPÉRATIVES

INTRODUCTION

Les coopératives jouent un rôle important dans l'économie canadienne, car elles sont des intervenants clés dans les secteurs des services bancaires de détail, de l'habitation et des services en général ainsi que dans le secteur agricole et agroalimentaire. Elles revêtent de l'importance pour les collectivités urbaines et rurales et dispensent des services essentiels aux Canadiens et Canadiennes difficiles à atteindre. On dénombre environ 10 000 coopératives au Canada qui desservent plus de 10 millions de citoyens et citoyennes.

Voici les objectifs du gouvernement du Canada :

- mieux sensibiliser;
- favoriser l'adoption de politiques, de programmes et de lois;
- favoriser la création de nouvelles coopératives.

Les objectifs du gouvernement du Canada en matière de coopératives sont les suivants :

- Mieux sensibiliser au modèle coopératif et au rôle que les coopératives jouent dans le développement social et économique;
- Favoriser l'adoption de politiques, de programmes et de lois qui sont propices au développement des coopératives, à la poursuite des objectifs stratégiques fédéraux et à l'harmonisation des efforts;
- Favoriser la création de nouvelles coopératives dans l'économie du savoir pour le renforcement des capacités des collectivités et la prestation de services aux Canadiens et Canadiennes difficiles à atteindre, ce qui est le cas de ceux et celles vivant dans les régions rurales et éloignées du pays.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Le Canada se doit constamment d'exceller en productivité et en innovation pour que ses citoyens et citoyennes puissent préserver la qualité de vie dont ils jouissent actuellement. L'implication des citoyens et le partage des avantages de ces innovations entre toutes les tranches de la société, voilà le défi que le Canada a à relever; et cela s'applique autant à l'économie des sciences de la vie qu'à la compétitivité sur les marchés internationaux. Les coopératives reposent sur une participation au capital social. Pour les producteurs primaires et d'autres, elles se veulent un véhicule de partage des risques et de prise en charge d'entreprises dans des nouveaux domaines de l'économie; elles permettent aussi le partage des avantages découlant de ces entreprises.

Les collectivités modernes doivent absolument compter sur le leadership local pour affronter l'éventail de défis sociaux et économiques qui se posent à elles. Un grand nombre de ces collectivités subissent les effets de facteurs économiques comme l'évolution des marchés et la baisse de certains secteurs de ressources. Le modèle coopératif est l'un des outils à la disposition des collectivités pour s'organiser et exécuter des projets au profit de leurs membres et pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Il permet d'avoir accès à des ressources à l'échelle locale et de bien les gérer.

L'évolution démographique, l'innovation technologique et les changements des habitudes d'achat au détail ne forment que quelques-unes des tendances qui ont une incidence sur la prestation de services privés et sociaux. Les collectivités peuvent avoir recours au modèle coopératif pour s'adapter à l'évolution de leurs besoins en services.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Au cours de la prochaine année, le Secrétariat cherchera, de concert avec ses partenaires, à stimuler le recours au modèle coopératif au Canada comme outil d'édification de collectivités rurales et urbaines autonomes.

Le Secrétariat aux coopératives joue un rôle de coordination; il facilite les interactions entre les coopératives et le gouvernement du Canada en collaborant avec les ministères et organismes fédéraux concernés, le secteur des coopératives, les autorités provinciales et territoriales et d'autres intervenants.

Au cours de la prochaine année, le Secrétariat cherchera, de concert avec ses partenaires, à stimuler le recours au modèle coopératif au Canada comme outil d'édification de collectivités rurales et urbaines autonomes qui répondent aux besoins sociaux et économiques de leurs citoyens et citoyennes. Pour y arriver, il :

- sensibilisera au potentiel du modèle coopératif comme structure opérationnelle et modèle de gouvernance;
- dispensera de l'information et des conseils d'expert sur les coopératives à tous les ministères et organismes fédéraux;
- appuiera les activités de recherche et d'innovation qui font la preuve de la valeur du modèle coopératif dans la nouvelle économie et comme moyen de favoriser la cohésion sociale;
- nouera des partenariats qui optimaliseront les possibilités de développement des coopératives.

Il sera plus facile d'exécuter ces activités grâce à la nouvelle Initiative de développement des coopératives. Le gouvernement du Canada a approuvé l'octroi de 15 millions de dollars en cinq ans à cette initiative. Plus précisément, l'Initiative appuiera trois domaines d'activités principaux : des services consultatifs qui renforceront la capacité du secteur des coopératives à appuyer le développement de ces dernières; des innovations et de la recherche qui viseront à stimuler l'application du modèle coopératif; de la sensibilisation au potentiel des coopératives grâce à des interventions directes auprès des collectivités et à la promotion du modèle coopératif. Un comité directeur à larges assises composé de représentants des secteurs des coopératives et du développement économique des collectivités a vu le jour et a pour mandat de dispenser conseils et orientation à ce sujet.

On tentera de déterminer s'il convient de faire appel au modèle coopératif pour affronter les défis du développement économique rural, du développement économique des collectivités autochtones, de la production agricole à valeur ajoutée et de la prestation des soins de santé. En outre, les fonds consacrés au programme aideront à trouver des solutions coopératives aux enjeux environnementaux des collectivités et à améliorer l'intégration des immigrants.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES

En plus de soutenir les collectivités du pays, le développement coopératif aide les citoyens à se « brancher » entre eux en leur permettant de collaborer pour dispenser des services essentiels aux collectivités. Les gens acquièrent des compétences polyvalentes qui accroîtront leur employabilité et leur permettront de mieux contribuer à la vie de leurs collectivités. Les coopératives sont acceptées comme outil qui aide les producteurs primaires à mettre en marché leurs produits et à en partager le risque, qui crée de l'emploi, qui favorise le leadership et les investissements locaux et qui comble les lacunes en matière de services.

En s'associant aux citoyens pour créer de nouvelles coopératives qui cibleront les domaines de pointe, on suscitera des avantages économiques et sociaux durables. Le fait d'investir dans la capacité des coopératives améliorera l'attrait du modèle coopératif pour les citoyens et favorisera le renouvellement du leadership dans ce secteur. Les citoyens formeront de nouveaux partenariats coopératifs qui répondront aux besoins non comblés par d'autres intervenants.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un objectif stratégique de premier plan du gouvernement du Canada. Il vise à établir un équilibre optimal entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux et à assurer une qualité de vie élevée aux générations de Canadiens et Canadiennes d'aujourd'hui et de demain. La première Stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a aidé le Ministère à officialiser le processus d'intégration des concepts environnementaux dans ses politiques, ses programmes et ses activités et à définir une approche pour le contrôle des activités de développement durable et les rapports à leur sujet.

Dans la Stratégie de développement durable III, le Ministère poursuivra l'intégration des objectifs généraux du développement durable aux objectifs particuliers et aux cibles du CSA, ce qui permettra de faire converger la SDD et tous les aspects des activités ministérielles.

Le Ministère a rendu publique sa seconde Stratégie de développement durable (SDD II) au printemps 2001. Au cours de l'exercice 2003-2004, il continuera de mettre en œuvre cette stratégie. Il exécute actuellement des activités qui contribuent à l'atteinte de quatre résultats stratégiques : la protection de l'environnement en exploitation des ressources naturelles; un secteur prospère et viable; des collectivités rurales viables; l'intégration du développement durable dans les politiques, les programmes et les activités du Ministère.

La SDD II a contribué à l'établissement du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en définissant des indicateurs clairs et mesurables qui permettront de suivre la réussite de sa mise en œuvre et aideront à définir des objectifs environnementaux. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère élaborera sa troisième Stratégie de développement durable (SDD III). Dans cette stratégie, il poursuivra l'intégration des objectifs généraux du développement durable aux objectifs particuliers et aux cibles du CSA, ce qui permettra de faire converger la SDD et tous les aspects des activités ministérielles.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE



L'ACPM recouvre la totalité de ses coûts et se finance au moyen d'une taxe qui, à l'heure actuelle, s'établit à 0,8 p. 100 de chaque dollar parié au Canada. Elle n'occasionne aucun coût aux contribuables canadiens.

L'Agence canadienne du pari mutuel et le Conseil national des produits agricoles sont deux organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui font rapport au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

Agence canadienne du pari mutuel

INTRODUCTION

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) est un organisme de service spécial au sein du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; elle fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

L'ACPM réglemente et supervise le pari mutuel sur les courses de chevaux aux hippodromes partout au Canada afin de protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses; elle contribue de la sorte à accroître la viabilité de l'industrie des courses de chevaux.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

L'ACPM possède une réputation et une fiche de rendement des plus enviables, et tous les paliers de gouvernement reconnaissent qu'elle assure une bonne réglementation de l'industrie des courses de chevaux au Canada. Le régime canadien inspire un degré élevé de confiance aux parieurs et à l'industrie, et il est perçu comme étant juste et impartial.

Au cours de 2001-2002, les recettes brutes tirées des paris se sont chiffrées à quelque 1,8 milliard de dollars, et les gagnants se sont partagés la plus grande partie de l'argent parié.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Au cours de 2003-2004, l'ACPM prévoit dépenser environ 15,3 millions de dollars pour atteindre ses résultats stratégiques et ses résultats clés. On trouvera un résumé au tableau suivant de ses dépenses prévues pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006.

DÉPENSES PRÉVUES : AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Recettes/dépenses ¹	14,0	15,6	15,3	15,3

1. Les recettes et les dépenses sont tributaires de la collecte d'un prélèvement (taxe) de 8/10 de 1 cent sur chaque dollar parié au Canada. Toutes les recettes produites proviennent des parieurs, et aucun coût n'est assumé par les contribuables canadiens.

Les plans stratégiques de l'ACPM sont axés sur le maintien des normes les plus élevées de pari mutuel et de surveillance de cette activité. Le mandat de l'ACPM lui est conféré par le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*, conformément à l'article 204 du *Code criminel*.

L'ACPM concentre son travail dans quatre domaines prioritaires :

- Cadre réglementaire efficace
- Activités efficaces et efficientes de mise en application
- Communications efficaces
- Gestion intégrée efficace

Cadre réglementaire efficace : L'Agence modifiera le *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* afin de l'actualiser en fonction des pratiques de pari actuelles et de tenir compte des progrès de la technologie.

Activités efficaces et efficientes de mise en application : L'Agence maintiendra et continuera de faire appliquer des normes de surveillance nationales qui assureront la protection des parieurs grâce à la supervision sur place des journées de course et des poules de pari offertes aux hippodromes canadiens; à la réalisation d'épreuves pour le dépistage de drogues pouvant influencer sur la performance des chevaux; à la prestation de services de photos d'arrivée et de surveillance vidéo des courses; et à l'exécution de travaux de recherche. L'ACPM poursuivra également la mise en oeuvre de son système automatisé de contrôle en temps réel des activités de pari mutuel.

Communications efficaces : L'Agence poursuivra ses communications et ses consultations avec les commissions de course provinciales et l'industrie des courses de chevaux sur les questions d'intérêt commun. Un atelier ACPM-industrie est prévu pour novembre 2003. Le site Web de l'Agence sera tenu à jour.

Gestion intégrée efficace : L'Agence continuera, à l'intérieur des paramètres du fonds renouvelable, de surveiller ses dépenses et de les rajuster en fonction des pressions financières et des nouvelles initiatives, de façon à maintenir un niveau élevé de prestation du programme.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES

Le travail de l'Agence canadienne du pari mutuel procure des avantages aux parieurs canadiens en rehaussant leur confiance dans la gestion des activités de pari du secteur des courses de chevaux.

www.cpma-acpm-gc.ca



Conseil national des produits agricoles

INTRODUCTION

Le Conseil national des produits agricoles a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Il relève directement du Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Son rôle, qu'il tient de la partie II de la Loi, consiste à superviser les régimes nationaux de commercialisation ordonnée établis pour la volaille et les oeufs; conformément à la partie III de la Loi, il a aussi pour tâche de surveiller les activités de l'Agence canadienne de recherches, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

Le Conseil se compose actuellement d'un président à temps plein et de sept membres à temps partiel provenant d'un peu partout au Canada qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Conseil consulte en permanence les gouvernements des provinces et des territoires qui sont intéressés à établir un ou plusieurs organismes en vertu de la Loi ou à en exercer les pouvoirs.

Outre sa responsabilité législative qui consiste à examiner les activités, les ordonnances et les règlements des offices, à mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre leurs décisions et à enquêter sur le bien-fondé de l'établissement de nouveaux offices, le Conseil favorise la vigueur et la compétitivité des secteurs qu'il est chargé de superviser.

Les services offerts sans frais au Conseil sont notamment les suivants :

- Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- Services ministériels comme les systèmes financiers, la sécurité, la technologie de l'information, les conseils sur les ressources humaines et d'autres services fournis par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Ces montants ne figurent pas dans les coûts des programmes.

DÉPENSES PRÉVUES : CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003 ¹	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Total du Budget principal des dépenses ²	2 581	2 581	2 581	2 581
Équivalents temps plein (ETP)	17	17	17	17

1. Montant qui correspond à la meilleure estimation possible des dépenses totales prévues à la fin de l'exercice.

2. Ces montants sont compris dans les crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et englobent 200 000 \$ en subventions et contributions et 226 000 \$ en avantages sociaux des employés.

INTERVENTION STRATÉGIQUE

Au cours des trois prochaines années, les priorités du Conseil seront les suivantes :

- voir à ce que les offices de commercialisation et les organismes de promotion et de recherche qui sont assujettis à la *Loi sur les offices des produits agricoles* respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants;
- stimuler la vigueur, la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien et le rendre plus sensible aux besoins du marché;
- assurer la gestion efficiente, transparente et responsable des activités du Conseil.

OFFICES DE COMMERCIALISATION ET ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE PROMOTION

Le Conseil jouera un rôle prépondérant dans le renouvellement des ententes fédérales-provinciales-territoriales qui constituent le cadre législatif de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, de l'Office canadien de commercialisation du dindon et de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair.

Il actualisera les cadres législatif et réglementaire qui lui permettent, ainsi qu'aux organismes dont il assume la supervision, de tirer profit de nouvelles possibilités et, notamment, de s'acquitter de responsabilités de recherche et de promotion. Pour y arriver, il consultera les parties intéressées, dont les offices nationaux de commercialisation, sur la façon de modifier la *Loi sur les offices des produits agricoles* pour qu'elle réponde à leurs besoins. Dans le cadre de l'examen, il étudiera aussi comment pourrait être simplifiée la procédure d'établissement des organismes de promotion et de recherche.

FAVORISER LA VIGUEUR, LA COMPÉTITIVITÉ ET LA RENTABILITÉ DU SECTEUR ET LE RENDRE PLUS SENSIBLE AUX BESOINS DU MARCHÉ

Le Conseil collaborera avec le secteur et le gouvernement à élaborer une base de données communes sur la production, la consommation et le commerce international de la volaille et des oeufs; cette base assurera un fond commun d'information à tous les membres des régimes de gestion de l'offre.

Le Conseil suscitera des occasions de discussion avec les dirigeants du secteur avicole (volaille et oeufs) sur les tendances de l'heure dans les secteurs de l'alimentation de détail et de la restauration et sur leur incidence éventuelle.

Il cherchera à améliorer la connaissance que les membres du secteur avicole (volaille et oeufs) et les administrations publiques ont des marchés, notamment en les sensibilisant mieux aux possibilités d'exportation. Il favorisera l'élaboration, par le secteur, d'une stratégie d'exportation et suscitera des occasions d'échanges de vues avec les dirigeants du secteur avicole sur l'innovation et l'adaptation.

Il s'emploiera à mieux sensibiliser les groupements agricoles à la possibilité d'établir des organismes de recherche et de promotion; à cette fin, il déterminera les groupes susceptibles d'être candidats et cherchera à discuter avec eux de leur degré d'intérêt.

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil améliorera l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne.

Il améliorera aussi sa reddition interne de comptes et ses communications en s'assurant que ses activités internes répondent aux normes attendues d'une fonction publique moderne.

Il accroîtra sa capacité de collaborer avec les organismes, les groupements de producteurs et d'autres intervenants du secteur agricole canadien.

AVANTAGES POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES

Le Conseil rend de précieux services aux Canadiens et Canadiennes. La Loi le charge d'examiner les activités, les ordonnances et les règlements des offices, de mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre leurs décisions et d'enquêter sur le bien-fondé de l'établissement de nouveaux offices. Il exécute aussi des activités discrétionnaires qui visent à stimuler la vigueur et la compétitivité des secteurs qu'il supervise.

ORGANISATION

Notre cadre de gestion

AAC est structuré en fonction des priorités ministérielles suivantes : gestion des risques d'entreprise, salubrité et qualité des aliments, questions internationales, environnement, et innovation et renouveau.

LEADERSHIP POUR LE CADRE STRATÉGIQUE POUR L'AGRICULTURE

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE PLANIFICATION DES POLITIQUES	BRUCE DEACON, DOUGLAS HEDLEY, DONNA MITCHELL, TOM RICHARDSON
SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS QUESTIONS INTERNATIONALES	MARK COREY, GORDON DORRELL, TOM RICHARDSON
ENVIRONNEMENT	MARK COREY, GORDON DORRELL, PAUL SCHUBERT, CARL NEGGERS
PRESTATION DES PROGRAMMES	BRUCE DEACON, DOUGLAS HEDLEY, ERNIE WALLACE
INNOVATION ET RENOUVEAU	MARK COREY, GORDON DORRELL, TOM RICHARDSON, PAUL SCHUBERT
SYSTÈMES D'INFORMATION	MARK COREY, DONNA MITCHELL, ERNIE WALLACE
GESTION MINISTÉRIELLE (RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET GESTION DES BIENS)	BRUCE DEACON, GORDON DORRELL, SHARON MCKAY, DONNA MITCHELL, ERNIE WALLACE
COMMUNICATIONS ET CONSULTATIONS	DOUGLAS HEDLEY, TOM RICHARDSON, PAUL SCHUBERT

Dépenses prévues du Ministère

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Ministère entend consacrer 2 734,5 millions de dollars à l'obtention de ses trois résultats stratégiques. On trouvera des tableaux financiers détaillés à l'annexe 1 de ce rapport.

La plupart des ressources du Ministère en 2003-2004 vont à la Sécurité du système alimentaire (74 p. 100), suivi des Innovations propices à la croissance (16 p. 100) et de la Santé de l'environnement (10 p. 100). Plus de 88 p. 100 des ressources affectées au résultat stratégique de la Sécurité du système alimentaire prennent la forme de paiements de transfert à d'autres parties, incluant les producteurs et les provinces. La plus grande partie des ressources consacrées aux résultats stratégiques Innovations propices à la croissance et Santé de l'environnement correspondent aux frais de fonctionnement (71 et 65 p. 100 respectivement), ce qui s'explique par le fait qu'ils mobilisent davantage de main-d'oeuvre.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE

(MILLIONS DE DOLLARS)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003*	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Sécurité du système alimentaire	2 144,6	2 016,6	1 375,9	1 361,1
Santé de l'environnement	204,1	286,9	325,9	308,2
Innovations propices à la croissance	429,6	431,0	407,7	407,4
Dépenses brutes prévues	2 778,3	2 734,5	2 109,5	2 076,7
Moins : Recettes disponibles	39,0	38,7	38,7	38,7
Dépenses nettes prévues	2 739,3	2 695,8	2 070,8	2 038,1
Moins : Ajustements**	911,5	1 387,1	800,1	798,6
Total du Budget principal des dépenses	1 827,8	1 308,7	1 270,7	1 239,5
Moins : Recettes non disponibles	157,9	36,1	36,2	36,2
Plus : Coût des services reçus sans frais***	34,1	37,6	38,8	39,0
Plus : Ajustements**	911,5	1 387,1	800,1	798,6
Coût net du programme	2 615,4	2 697,3	2 073,4	2 040,8
Équivalents temps plein	5 632	6 146	6 449	6 502

Les recettes nettes prévues au cours des trois prochaines années sont indiquées comme décroissantes. La principale raison en est la fin, en 2003-2004, du financement de transition de deux ans (600 millions de dollars par année) du CSRN, qui se voulait une mesure à court terme. Les niveaux de référence peuvent être augmentés par le biais de futures mises à jour annuelles des niveaux de référence (MJANR) ou du Budget supplémentaire des dépenses pour tout financement supplémentaire approuvé.

* Correspond aux prévisions les plus justes jusqu'à la fin de l'exercice financier.

** Les ajustements pour 2002-2003 tiennent compte des budgets supplémentaires (A), (B) et d'autres ajustements. Les ajustements pour 2003-2004 à 2005-2006 correspondent à des initiatives (incluant le CSA et les programmes de transition) pour lesquelles le Ministère pourra demander au plus le montant indiqué par voie de budget supplémentaire, une fois qu'elles seront approuvées.

*** Le coût des services offerts par d'autres ministères comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés payées par le SCT, l'indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada, et les traitements et dépenses liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada.

Nota : Les dépenses prévues correspondent aux fonds déjà approuvés dans le plan financier du gouvernement.

DÉPENSES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN PRÉVUS

SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE							
DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003*		DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
2 144,6	1 335	2 016,6	1 580	1 375,9	1 910	1 361,1	1 953

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 839,8 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

Nota : Les dépenses prévues de 2003-2004 à 2005-2006 comprennent les ressources affectées au CSA et aux programmes de transition de 1 204,9 millions de dollars (246 ETP); 591,9 millions de dollars (576 ETP); et 595,7 millions de dollars (618 ETP), respectivement approuvées dans le cadre financier mais pas encore prélevées des niveaux de référence du Ministère.

SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT							
DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003*		DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
204,1	1 525	286,9	1 616	325,9	1 615	308,2	1 616

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 31,6 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

Nota : Les dépenses prévues de 2003-2004 à 2005-2006 comprennent les ressources affectées au CSA et aux programmes de transition de 108,9 millions de dollars (91 ETP); 148,9 millions de dollars (90 ETP); et 133,2 millions de dollars (91 ETP), respectivement approuvées dans le cadre financier mais pas encore prélevées des niveaux de référence du Ministère.

INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE							
DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003*		DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006	
Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP	Millions \$	ETP
429,6	2 772	431,0	2 950	407,7	2 924	407,4	2 933

* Correspond aux prévisions les plus justes d'ici la fin de l'exercice financier et tient compte de rajustements totalisant 40,1 millions de dollars, y compris du Budget supplémentaire des dépenses.

Nota : Les dépenses prévues de 2003-2004 à 2005-2006 comprennent les ressources affectées au CSA et aux programmes de transition de 73,0 millions de dollars (179 ETP); 59,2 millions de dollars (152 ETP); et 63,6 millions de dollars (161 ETP), respectivement approuvées dans le cadre financier mais pas encore prélevées des niveaux de référence du Ministère.

ANNEXE I

INFORMATION FINANCIÈRE

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE*

TABLEAU 2

RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

TABLEAU 3

SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

TABLEAU 4

RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT

TABLEAU 5

SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES

TABLEAU 6

COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE (2003-2004)

TABLEAU 7

FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES RÉSULTATS

TABLEAU 8

FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU 9

FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — UTILISATION PRÉVUE DES AUTORISATIONS

NOTA : Dans les tableaux suivants, les **dépenses estimatives** correspondent aux meilleures prévisions sur les fonds autorisés allant jusqu'à la fin de l'année financière. Les **dépenses prévues** reflètent les fonds déjà incorporés dans les niveaux de référence du Ministère au cours de l'exercice annuel de mise à jour, ainsi que les ajustements des fonds qui ont été approuvés dans le plan financier du gouvernement pour les années à venir mais qui n'ont pas encore été incorporés dans les niveaux de référence du Ministère. Le gros de ces ajustements ont trait au CSA et aux programmes de transition; en outre, étant donné que les programmes sont axés sur la demande, des ressources pourraient être reportées et les affectations à certains résultats stratégiques pourraient être modifiées de façon à réaliser les objectifs souhaités du CSA.

Les chiffres ont été arrondis au million de dollars le plus près. Les valeurs inférieures à un million sont indiquées par 0,0.

* L'information figurant dans les tableaux financiers de cette annexe est présentée par résultat stratégique, lorsque cela s'applique. Les résultats stratégiques d'AAC sont équivalents à ses secteurs d'activité.

Nota : Dans la version imprimée de ce rapport : « Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert » le montant total des contributions pour 2002-2003 est incorrect. Le montant exact est 1 966,7.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Sécurité du système alimentaire	0,3	23,4	23,4	23,3
Santé de l'environnement	14,4	5,9	6,9	4,0
Innovations propices à la croissance	32,1	32,3	32,3	28,3
Total	46,8	61,6	62,6	55,6

Nota : Les dépenses d'immobilisations prévues pour les exercices allant de 2003-2004 à 2005-2006 comprennent des ressources de 24,3, 26,3 et 25,3 millions de dollars respectivement, au titre de la transition au CSA, ressources qui ont été approuvées dans le cadre financier mais qui n'ont pas encore été incorporées dans les niveaux de référence du Ministère.

TABLEAU 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

(MILLIONS DE \$)	COÛT TOTAL ESTIMATIF ACTUEL*	DÉPENSES AU 31 MARS 2003**	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006	DÉPENSES POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS
Projets de plus de 5 millions de \$						
Sécurité du système alimentaire	–	–	–	–	–	–
Total – Sécurité du système alimentaire	–	–	–	–	–	–
Santé de l'environnement						
Saskatchewan (Swift Current), Barrage Duncain (F)	10,0	0,6	6,0	3,4	–	–
Total – Santé de l'environnement	10,0	0,6	6,0	3,4	0,0	0,0
Innovations propices à la croissance						
Î.-P.-É. (Charlottetown), regroupement des opérations (F)	6,9	6,9	–	–	–	–
N.-B. (Fredericton), réaménagement d'un établissement (F)	21,7	21,0	0,7	–	–	–
Québec (St-Hyacinthe), Centre d'innovations technologiques (F)	8,0	8,0	–	–	–	–
Manitoba (Winnipeg), améliorations d'un établissement (APP)	24,0	1,2	–	–	–	22,8
Alberta (Lethbridge), nouvel établissement multifonctionnel (F) Phase I	29,9	29,1	0,8	–	–	–
Alberta (Lethbridge) multifonctionnel (AEP) Phase II	7,8	–	–	–	–	7,8
Total – Innovations propices à la croissance	98,3	66,2	1,5	–	–	30,6
Total des projets de plus de 5 millions de \$	108,3	66,8	7,5	3,4	–	30,6

* Les coûts totaux estimatifs actuels incluent à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2002-2003 et au-delà.

** Les dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2003 comprennent les dépenses engagées au cours des exercices antérieurs.

(F) indique une estimation fondée

(APP) indique une approbation préliminaire du projet

(AEP) indique une approbation effective du projet

TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Subventions				
Sécurité du système alimentaire	118,5	5,5	5,5	5,5
Santé de l'environnement	10,3	10,3	10,3	10,3
Innovations propices à la croissance	17,8	17,8	17,8	17,8
Total des subventions	146,6	33,6	33,6	33,6
Contributions				
Sécurité du système alimentaire	1 884,8	1 772,2	1 124,8	1 103,5
Santé de l'environnement	18,5	83,9	116,3	102,2
Innovations propices à la croissance	63,5	73,6	61,7	61,8
Total des contributions	1 966,7	1 929,7	1 302,8	1 267,5
Total des subventions et contributions	2 113,3	1 963,3	1 336,4	1 301,2

Nota : Les dépenses prévues pour les paiements de transfert pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 comprennent des ressources de 1 179,9 millions, 588,6 millions et 571,9 millions de dollars respectivement, au titre de la transition au CSA, ressources qui ont été approuvées dans le cadre financier mais qui n'ont pas encore été incorporées dans les niveaux de référence du Ministère.

TABLEAU 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT

Subventions et contributions

Sécurité du système alimentaire

Objectif – Rapprocher les décideurs des citoyens, rendre le gouvernement plus efficient au niveau économique et répondre au désir du secteur agricole de participer plus directement aux décisions de financement. Ces objectifs seront réalisés grâce au financement d'initiatives dirigées par l'industrie.

Résultats prévus – Un secteur agricole et agroalimentaire capable de gérer les risques liés aux conditions financières, à l'approvisionnement, aux marchés, à la santé et à l'environnement; un accès sûr aux marchés intérieurs et extérieurs pour les produits agricoles canadiens; et un niveau élevé de confiance dans la qualité, la salubrité et les méthodes de production des aliments canadiens.

Santé de l'environnement

Objectif – Diffuser de l'information environnementale pertinente et fidèle de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider toutes les parties concernées à prendre de saines décisions sur des investissements publics propres à protéger l'eau, l'air, le sol et la biodiversité.

Résultats prévus – Diffusion d'informations environnementales pertinentes et fidèles de façon à favoriser un dialogue ouvert et éclairé et à aider les citoyens, le gouvernement, les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à prendre de saines décisions pour les générations présentes et futures; production d'avantages économiques et réduction des risques pour l'environnement grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques de gestion optimales et économiquement viables en vue de faciliter, dans un climat commercial propice, leur adoption par le secteur agricole et agroalimentaire, le gouvernement et le grand public.

Innovations propices à la croissance

Objectif – Favoriser l'innovation afin de faire du Canada le chef de file mondial de la production d'aliments et d'autres produits agricoles et de la prestation des services connexes, mettre au point de nouvelles technologies et des pratiques exemplaires, et en promouvoir l'adoption, et utiliser l'infrastructure de recherche du secteur public comme catalyseur ou incubateur pour l'innovation du secteur privé.

Résultats prévus – Mise au point et adoption de nouveaux produits, procédés, technologies et services propres à accroître notre avantage concurrentiel, en investissant dans un climat qui favorise la découverte et l'innovation; un entrepreneuriat et une main-d'œuvre hautement qualifiés, et de solides investissements dans le secteur et dans le Canada rural; et la saisie des marchés diversifiés par les produits et services canadiens.

TABLEAU 5 : SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET DES RECETTES NON DISPONIBLES
Recettes disponibles

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Sécurité du système alimentaire				
Compte de stabilisation du revenu net – droits d’administration	8,9	8,9	8,9	8,9
Fonds renouvelable de l’Agence canadienne du pari mutuel	15,5	15,3	15,3	15,3
Total — Sécurité du système alimentaire	24,4	24,2	24,2	24,2
Santé de l’environnement				
Pâturages collectifs	14,5	14,5	14,5	14,5
Total — Santé de l’environnement	14,5	14,5	14,5	14,5
Innovations propices à la croissance				
Fonds renouvelable de l’Agence canadienne du pari mutuel	0,1	–	–	–
Total — Innovations propices à la croissance	0,1	–	–	–
Total des recettes disponibles	39,0	38,7	38,7	38,7

Recettes non disponibles

(MILLIONS DE \$)	DÉPENSES ESTIMATIVES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	DÉPENSES PRÉVUES 2005-2006
Sécurité du système alimentaire				
Remboursement de dépenses des exercices précédents*	127,0	4,6	4,6	4,6
Services et droits d’utilisation	1,6	1,6	1,6	1,6
Privilèges, licences et permis	1,3	1,3	1,3	1,3
Rendement des investissements**	0,6	0,7	0,7	0,7
Produits de la vente de biens de l’État	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres recettes non fiscales	2,0	2,0	2,0	2,0
Total — Sécurité du système alimentaire	133,0	10,7	10,7	10,7
Santé de l’environnement				
Remboursement de dépenses des exercices précédents*	3,3	3,3	3,3	3,3
Services et droits d’utilisation	0,3	0,3	0,3	0,3
Privilèges, licences et permis	1,4	1,4	1,4	1,4
Rendement des investissements**	0,6	0,8	0,8	0,8
Produits de la vente de biens de l’État	1,6	1,6	1,6	1,6
Autres recettes non fiscales	1,4	1,4	1,4	1,4
Total — Santé de l’environnement	8,8	8,9	9,0	9,0
Innovations propices à la croissance				
Remboursement de dépenses des exercices précédents*	7,0	7,0	7,0	7,0
Services et droits d’utilisation	0,2	0,2	0,2	0,2
Privilèges, licences et permis	2,9	2,9	2,9	2,9
Rendement des investissements**	1,3	1,6	1,7	1,7
Produits de la vente de biens de l’État	1,6	1,6	1,6	1,6
Autres recettes non fiscales	3,1	3,1	3,1	3,1
Total — Innovations propices à la croissance	16,2	16,5	16,6	16,6
Total des recettes non disponibles	157,9	36,1	36,2	36,2
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	196,9	74,8	74,9	74,9

* Le remboursement de dépenses des exercices précédents au titre du résultat stratégique Sécurité du système alimentaire pour l’exercice 2002-2003 comprend des montants recouverts auprès des provinces pour des paiements effectués par AAC et le recouvrement des paiements en trop dans le cadre du Programme d’aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et du Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Des montants supplémentaires devraient être recouverts jusqu’en 2004-2005, mais on ne peut les estimer à ce stade-ci.

** Le rendement des investissements comprend l’intérêt sur les prêts pour la Commission canadienne du lait et la construction de bâtiments d’exposition polyvalents. Il n’inclut pas le prêt accordé à Financement agricole Canada, ce prêt n’étant plus en cours.

TABLEAU 6 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE (2003-2004)

(MILLIONS DE \$)	TOTAL
Dépenses nettes prévues (total du Budget principal des dépenses plus ajustements)	2 695,8
<i>Plus : services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	10,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses assumées par le SCT	23,8
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,1
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	1,3
	37,6
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	36,1
Coût net du programme en 2003-2004	2 697,3

TABLEAU 7 : FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES RÉSULTATS

(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2002-2003	PRÉVUES 2003-2004	PRÉVUES 2004-2005	PRÉVUES 2005-2006
Recettes disponibles	15,6	15,3	15,3	15,3
Dépenses				
de fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux des employés	4,9	5,0	5,0	5,0
Amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Services d'administration et de soutien	9,8	9,8	9,8	9,8
Services publics, matériel et fournitures	0,8	0,4	0,4	0,4
Total des dépenses de fonctionnement	15,6	15,3	15,3	15,3
Excédent de trésorerie (besoins)	—	—	—	—

TABLEAU 8 : FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2002-2003	PRÉVUES 2003-2004	PRÉVUES 2004-2005	PRÉVUES 2005-2006
Excédent (déficit)	—	—	—	—
Ajouter les postes hors trésorerie :				
Dépréciation/amortissement	0,1	0,1	0,1	0,1
Activités de placement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Excédent de trésorerie (besoins)	—	—	—	—

TABEAU 9 : FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL — UTILISATION PRÉVUE DES AUTORISATIONS

(MILLIONS DE \$)	ESTIMATION 2002-2003	PRÉVUES 2003-2004	PRÉVUES 2004-2005	PRÉVUES 2005-2006
Autorisations*	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvement :				
solde au 1 ^{er} avril	1,0	1,0	1,0	1,0
excédent prévu (prélèvements)	–	–	–	–
Total des prélèvements	1,0	1,0	1,0	1,0
Solde projeté au 31 mars	3,0	3,0	3,0	3,0

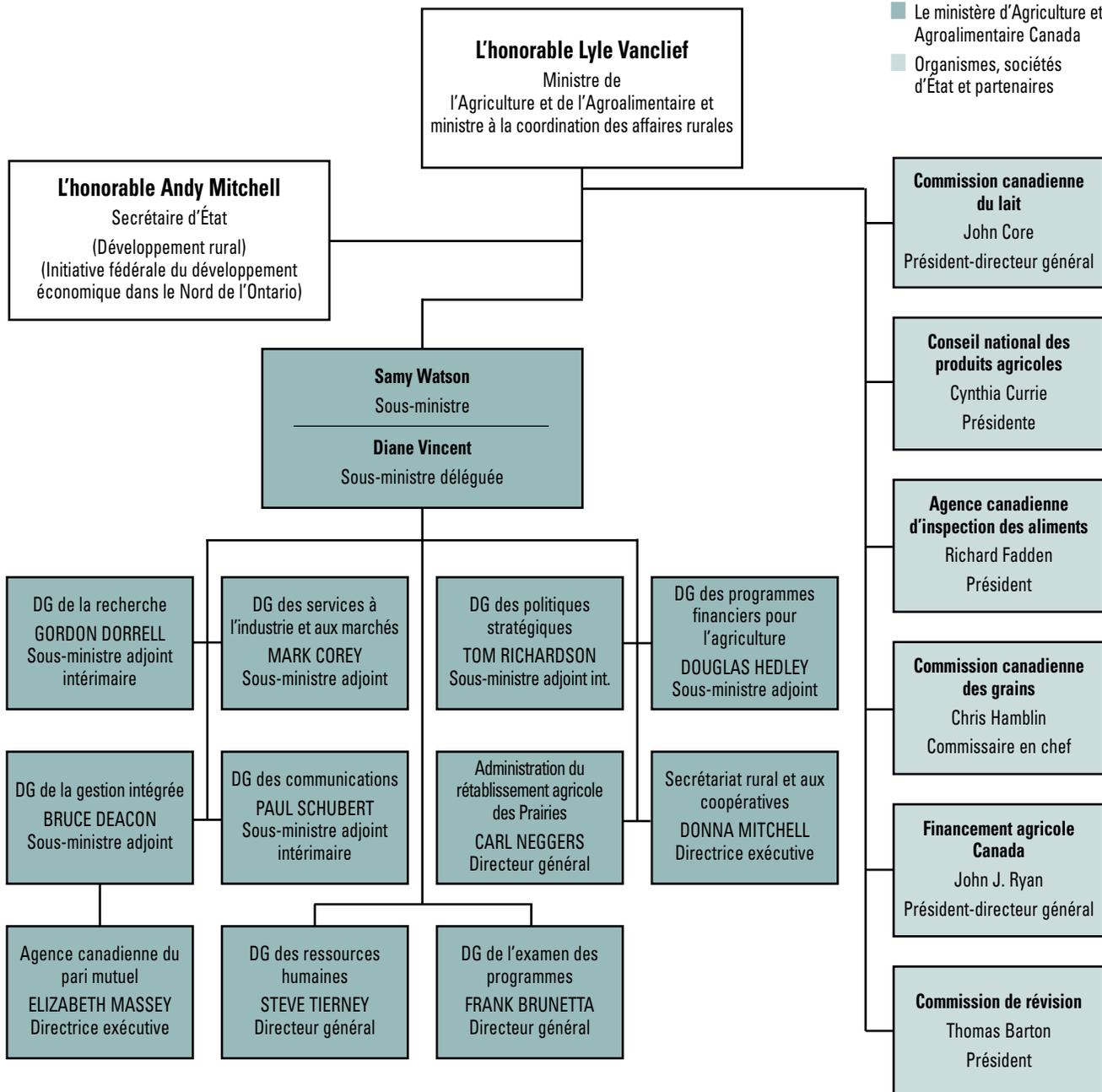
* Un maximum de 2 millions de dollars peut être prélevé en tout temps sur le Trésor.

ANNEXE II

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

- Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et secrétaire d'État
- Le ministère d'Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Organismes, sociétés d'État et partenaires



Pour nous joindre

PERSONNES-RESSOURCES DU MINISTÈRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux

930, avenue Carling

Ottawa (Ontario) K1A 0C5

(613) 759-1000

Adresse Internet : <http://www.agr.gc.ca>

Notre site Web, à l'adresse http://www.agr.gc.ca/index_f.phtml, renferme plus d'information sur le Ministère et ses activités.

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la coordination des affaires rurales

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/minoff.html>

Secrétaire d'État (Développement rural)

(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/emitchell.html>

Sous-ministre et sous-ministre déléguée

Samy Watson

Sous-ministre

(613) 759-1101

watsons@agr.gc.ca

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html>

Diane Vincent

Sous-ministre déléguée

(613) 759-1090

vincentdi@agr.gc.ca

<http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincentf.html>

CHEFS DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DES ORGANISMES

Direction générale de la recherche

Gordon Dorrell
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7777
dorrellg@agr.gc.ca
<http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/>

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés

Mark Corey
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7561
coreym@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/dgsim.html>

Direction générale des politiques stratégiques

Tom Richardson
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7349
richart@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture

Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale de la gestion intégrée

Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Direction générale des communications

Paul Schubert
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml

Direction générale des ressources humaines

Steve Tierney
Directeur général
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html>

Direction générale de l'examen des programmes

Frank Brunetta
Directeur général
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/review/frbmain.html>

Agence canadienne du pari mutuel

Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C.P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
<http://www.cpma-acpm.gc.ca/>

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Carl Neggers
Directeur général
Tour CIBC
1800, rue Hamilton, bureau 603
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L2
(306) 780-5081
neggersc@agr.gc.ca
<http://www.agr.gc.ca/pfra/>

Secrétariat rural et aux coopératives

Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
<http://www.rural.gc.ca>
<http://www.agr.gc.ca/policy/coop/>

PERSONNES-RESSOURCES DU PORTEFEUILLE

Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
<http://nfpc-cnpa.gc.ca>

Agence canadienne d'inspection des aliments

Richard Fadden
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@agr.gc.ca
<http://www.inspection.gc.ca>

Financement agricole Canada

John Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan)
S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
<http://www.fcc-sca.ca>

Commission canadienne des grains

Chris Hamblin
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgcc.ca
<http://www.grainscanada.gc.ca>

Commission canadienne du lait

John Core
Président-directeur général
1525, avenue Carling
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
<http://www.cdc.ca>

Commission de révision

Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
(613) 792-2087
<http://www.rt-cr.gc.ca>

Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

LE MINISTRE ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES LOIS SUIVANTES DEVANT LE PARLEMENT. CES LOIS SONT APPLIQUÉES PAR AAC :

<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> ¹	L.C., 1997, ch. 20
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C., 1997, ch. 21
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée

LE MINISTRE PARTAGE LA RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DES LOIS SUIVANTES DEVANT LE PARLEMENT :

Code criminel – article 204	L.R.C., 1985, ch. C-46, modifiée (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</i> – alinéa 10(2)(e)	L.R.C., 1985, ch. E-22, modifiée (ministre des Affaires étrangères)

¹ Les lois énumérées ci-dessous ont été abrogées par la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Toutefois, les articles dans la LPCA visant à abroger ces lois ne sont pas encore entrés en vigueur. Elles demeurent des lois pour lesquelles le ministre est responsable :

Loi sur l'Office des produits agricoles
Loi sur la vente coopérative des produits agricoles
Loi sur le paiement anticipé des récoltes
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies

LOIS APPLIQUÉES PAR DES ORGANISMES NE FAISANT PAS PARTIE D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

<i>Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire</i>	L.R.C., 1995, ch. 40
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i>	L.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	L.C., 1997, ch. 6
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.C., 1985, ch. C-24
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.C., 1985, ch. C-38
<i>Loi sur le financement agricole Canada</i>	L.C., 1993, ch. 14
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi relative aux aliments du bétail</i>	L.C., 1985, ch. F-9
<i>Loi sur les engrais</i>	L.C., 1985, ch. F-10
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i>	L.C., 1985, ch. F-12
<i>Loi sur les aliments et drogues</i>	L.C., 1985, ch. F-27
<i>Loi sur la santé des animaux 1990</i>	Ch. 21
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i>	L.C., 1985, ch. 25, 1 ^{er} suppl.
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales 1990</i>	Ch. 20
<i>Loi sur la protection des végétaux 1990</i>	Ch. 22
<i>Loi sur les semences</i>	L.C., 1985, ch. S-8